



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 74 (dont 13 procurations)

N° 17

OBJET :

PROJET
D'ETABLISSEMENT
DU
CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 3 OCT. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 3 OCT. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET- G. MAQUIN (à partir de la délibération n°20) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration : Mmes et MM. J. ROIG à F. DUBESSAY – JY. CHEGUT à JM. GUERRE – MC. VALLAT à A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ – P. SEMET à C. BOUARD - JM. BOUREL à B. AGUIAR – J. BLETTERY à N. COULANGE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à E. VOITELLIER - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. C. CATARD - F. BOFFETY - A. GIRAUD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière d'enseignement musical,

Vu la délibération n°9B du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant actualisation du schéma de mutualisation 2015-2020 des services de la communauté d'agglomération et de ses communes membres, notamment en matière d'enseignement musical,

Vu l'examen par le Bureau Communautaire le 11 juillet 2019,

Vu l'examen par la commission n°3 volet culture, réunie le 09 septembre 2019,

Considérant qu'en application de la délibération n°3 du 16 novembre 2017 susvisée, est déclaré en matière culturelle d'intérêt communautaire le conservatoire d'enseignement artistique d'agglomération composé des écoles de musiques ou conservatoire à rayonnement départemental sis sur Bellerive sur Allier, Cusset, Saint-Yorre, Vichy et Saint-Germain des Fossés,

Considérant la nécessité de disposer d'un projet d'établissement encadrant les pratiques d'enseignement musical à l'échelle des 5 sites du conservatoire, au titre d'une offre harmonisée tout en respectant la diversité des disciplines et esthétiques enseignées avec une ambition vraiment communautaire,

Considérant que Vichy Communauté contribuerait largement, par la mise en place de ce projet d'établissement à l'échelle du territoire de Vichy Communauté, à installer un nouveau schéma de développement culturel contribuant à la mise en place d'actions pédagogiques innovantes liés aux enseignements artistiques, à la modernisation du pôle administratif, à des projets en lien avec le numérique au service de la pédagogie, à la création d'un studio d'enregistrement à l'échelle communautaire, à la mise en place d'une seconde spécialité « les Arts de la scène » soutenue par la DRAC (Direction des Affaires Culturelles), au développement et renforcement des partenariats avec les acteurs locaux (associations culturelles, institutions culturelles, Education Nationale), à la création et à la programmation d'une saison artistique, à des partenariats inter-conservatoires renforcés à l'échelle du département et de la Région,

Considérant que ce projet d'établissement contribuerait à impulser une nouvelle dynamique de projets apportant un véritable rayonnement culturel à l'échelle du territoire d'Agglomération et répondant ainsi aux besoins des usagers de 4 à 99 ans,

Considérant que ce projet d'établissement permet de maintenir le classement du conservatoire d'Agglomération comme Conservatoire à Rayonnement Départemental au regard du décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement de ces mêmes établissements, faisant du conservatoire d'Agglomération un véritable Pôle Ressource,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy Communauté pour une durée de cinq années 2019/2024 à compter du 26 septembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy Communauté pour une durée de cinq années 2019/2024 à compter du 26 septembre 2019,

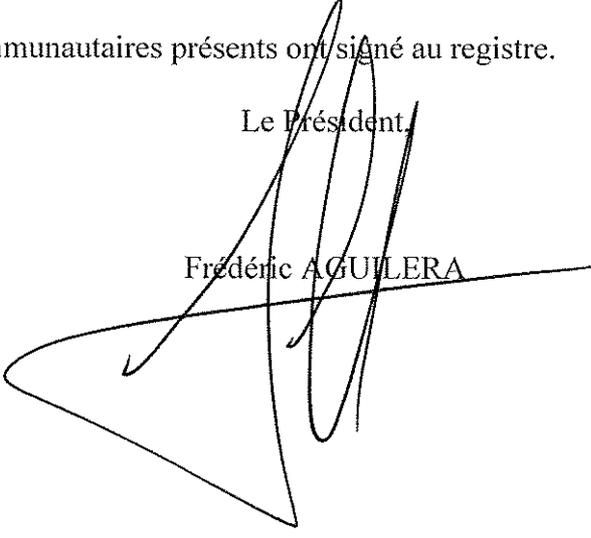
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 26 septembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

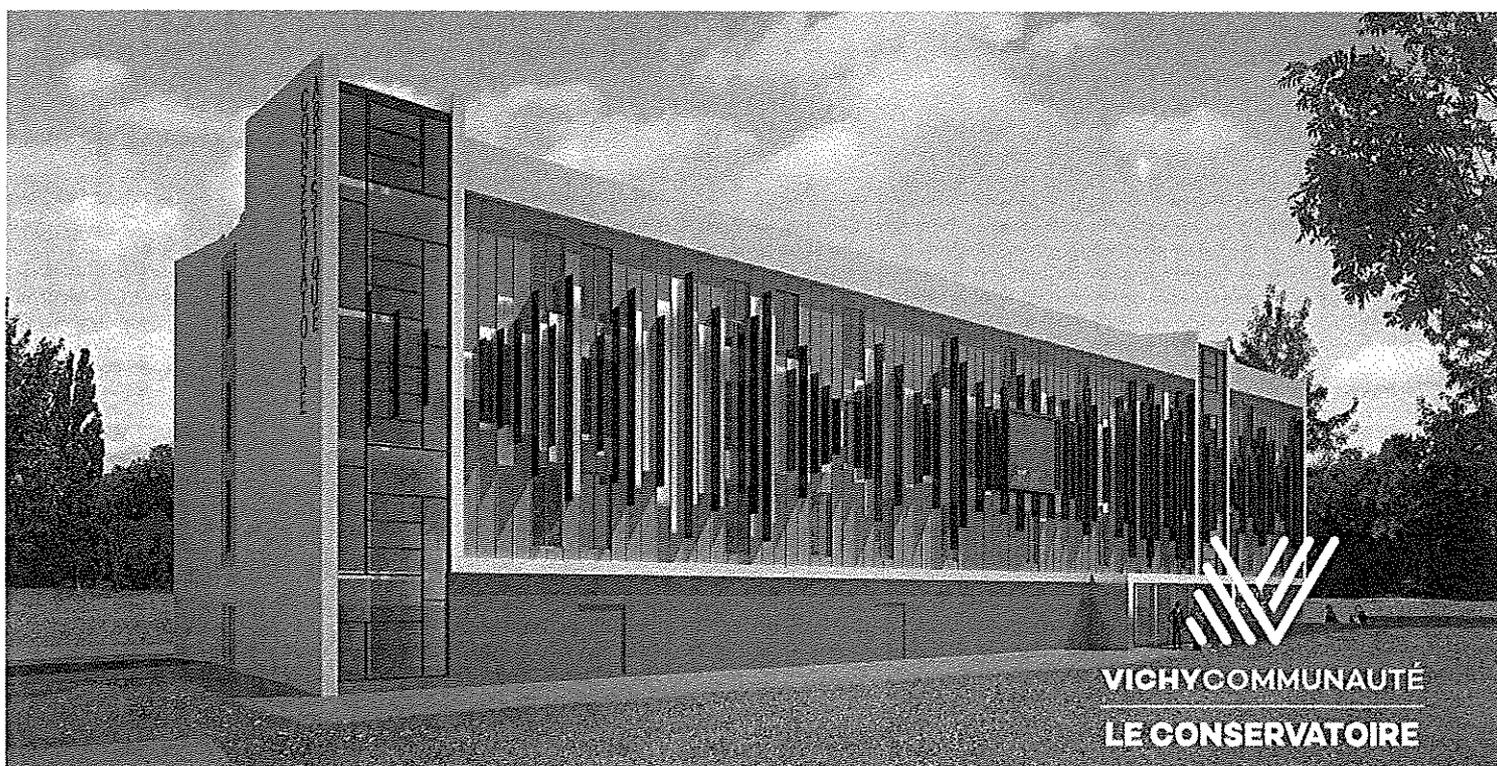
Frédéric AGUILERA



CONSERVATOIRE D'AGGLOMÉRATION DE VICHY COMMUNAUTÉ

PROJET | 2019 D'ÉTABLISSEMENT | 2024

*Un conservatoire,
une pédagogie,
et une culture au service du futur...*



SOMMAIRE

Le mot des élus	4
Introduction.....	5
I. Les conservatoires dans la politique culturelle de l'État	
1. Les critères de classement.....	8
1.1 Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy Communauté	8
1.2 Les perspectives de réforme des critères de classement	8
2. Les missions liées à la labellisation	8
2.1 Les missions du CRD de Vichy Communauté	8
2.2 Le transfert de compétence communautaire	9
2.3 La naissance du conservatoire d'agglomération	9
II. Diagnostic du rayonnement territorial et culturel du conservatoire d'agglomération	
1. Le contexte territorial	10
1.1 La communauté d'agglomération	10
1.2 Les forces vives du conservatoire d'agglomération	12
2. Le contexte culturel	14
2.1 Les partenaires culturels.....	14
2.2 Les dispositifs culturels.....	19
2.3 Les forces et axes de progrès du conservatoire d'agglomération.....	20
3. Méthodologie et élaboration du projet d'établissement.....	23
3.1 L'ambition d'une politique culturelle.....	23
3.2 Une concertation participative	23
3.3 Bilan et analyse du questionnaire aux usagers du conservatoire	23
III. Le schéma de développement du conservatoire d'agglomération	
1. L'organisation du conservatoire d'agglomération	32
1.1 La modernisation des locaux.....	32
1.2 Le plan d'occupation	32
1.3 Un nouvel auditorium	32
1.4 Un studio d'enregistrement	32

2. Les orientations stratégiques et pédagogiques	34
2.1 Le pôle administratif	34
2.2 Une pédagogie innovante et une restructuration des départements pédagogiques.....	36
2.3 Le numérique au service de la pédagogie	38
2.4 Les arts de la scène ou seconde spécialité	40
3. Les partenariats et les dispositifs culturels en développement.....	41
3.1 Recherche de partenariats.....	41
3.2 Les dispositifs culturels en mouvement.....	43
IV. Le planning prévisionnel de mise en œuvre des actions du projet d'établissement	
L'évaluation du projet d'établissement.....	45
Mise en oeuvre des actions du Conservatoire	46
Conclusion.....	48
Annexes	49
Annexe 1 : Les 39 communes de Vichy Communauté	51
Annexe 2 : Thèmes de travail.....	52
Annexe 3 : Plans du nouveau conservatoire.....	53
Annexe 4 : Schéma d'organisation administrative.....	57
Disciplines enseignées.....	57
Organigramme de Vichy Communauté.....	57
Annexe 5 : Cours pédagogiques.....	59

LE MOT DES ÉLUS

Le conservatoire de Vichy Communauté est une structure essentielle au développement culturel de notre territoire. Il a pour vocation de permettre à tous de pouvoir accéder à un enseignement de qualité et une pratique musicale diversifiée et encadrée par des professionnels qualifiés.

Le conservatoire permet à un nombre important d'enfants et d'adultes de se perfectionner dans les meilleures conditions pédagogiques et dans un souci de démocratisation culturelle. Il s'inscrit pleinement dans la vie culturelle de l'ensemble du territoire d'agglomération. Il contribue à former des amateurs capables d'une pratique artistique autonome, des mélomanes avertis ou des élèves en voie de professionnalisation. En outre, les partenariats avec le tissu associatif local contribuent à faire du conservatoire un acteur majeur de la vie artistique et culturelle dans son rôle d'acteur pédagogique, de pôle de ressources ou d'informations et de diffusion artistique dans le domaine de la pédagogie et du spectacle vivant.

Les élèves peuvent ainsi pratiquer tous les styles de musique, du classique aux musiques actuelles et au jazz, des musiques traditionnelles au chant choral, dans de multiples formations instrumentales ou vocales appréciées tout au long de l'année par un très large public et sur l'ensemble des salles de spectacles de l'agglomération. Le conservatoire s'inscrit également dans une dynamique de partenariats avec les autres conservatoires de la région (Montluçon, Moulins, Clermont-Ferrand, Aurillac) pour un travail collaboratif et la réalisation de projets d'envergure.

A la suite du changement de direction et de la mobilisation du collège des enseignants, une nouvelle dynamique pédagogique se met en place au sein du conservatoire de Vichy Communauté. Le regroupement des différents sites de l'agglomération, la construction d'un nouvel équipement dans les locaux de la cité scolaire Albert Londres (quartier de Presles à Cusset) contribuent à un rayonnement territorial plus important de cet établissement d'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire.

Le conservatoire, lieu de formation, de pratique, de culture et d'art, inscrit son action dans plusieurs territoires qu'il contribue à enrichir et à dynamiser pour une politique de diffusion culturelle à forte identité pédagogique. Ce projet d'établissement, ambitieux et fédérateur d'énergies nouvelles, est l'expression de notre désir de faire de l'accès à la culture et au développement culturel un des axes majeurs de notre action. Il met en œuvre les orientations de notre collectivité pour bâtir ce projet tel que défini dans ses orientations pédagogiques stratégiques.

Ce projet d'établissement contribuera à développer le rayonnement artistique territorial et à permettre à chaque élève de réaliser son propre chemin pédagogique et artistique, de connaître le plaisir de jouer l'instrument de son choix et de développer sa créativité. Ainsi il sera donné au conservatoire d'agglomération de Vichy Communauté de tenir compte de la grande diversité des pratiques d'aujourd'hui qui s'inscrivent résolument dans un paysage qui ne cesse de changer et d'évoluer, en lien avec les établissements scolaires et les associations culturelles locales.

Président de Vichy Communauté

INTRODUCTION

« Vers un nouveau site d'enseignement du conservatoire d'agglomération »

Le conservatoire de Vichy communauté est né du transfert de la compétence « enseignement musical » à l'agglomération le 1er janvier 2017. Depuis cette date, une nouvelle dynamique pédagogique, un nouvel élan culturel se fait sentir. L'enseignement artistique doit aujourd'hui avoir une place centrale dans le développement et l'épanouissement des enfants, des jeunes et des passionnés inscrits dans cet établissement. Un vaste consensus aboutit à ce jour à la rédaction d'un projet d'établissement pour ce conservatoire d'agglomération afin de fixer les grands axes de cette réforme culturelle.

Le projet d'établissement est un document politique qui décide des orientations pédagogiques et artistiques ainsi que des actions à mener en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Les établissements d'enseignement artistique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques impliquant une mission de développement culturel territorial. C'est pourquoi le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale telle qu'elle résulte des schémas départementaux. Il constitue également un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Éducation Nationale, les structures en charge de la pratique amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion. Ce document relève de l'autorité de la direction de la structure qui l'inscrit à la fois dans la logique des politiques locales et dans les orientations et préconisations des directives nationales. Il vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. Le projet d'établissement est enfin adopté par délibération de la collectivité responsable.

Le présent projet, déterminé pour une durée de cinq années (2019-2024), a fait l'objet d'une concertation participative en mode projet qui permet de garantir l'engagement de chacun des acteurs et de contribuer à sa réussite. Un tel projet ne pourrait pas voir le jour sans une profonde préoccupation pour le développement de l'éducation artistique et la démocratisation de son accès au plus grand nombre.

1. Les développements de l'éducation artistique

Les textes législatifs d'encadrement de l'enseignement artistique restent une ressource et une indication vers l'innovation pédagogique. La définition de l'éducation artistique apporte un éclairage instructif sur l'intérêt qu'elle représente pour les citoyens. En effet, selon la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé, « *L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence. La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective*¹. »

Si la Charte de l'Enseignement Artistique pose avec une telle précision l'apport de l'éducation artistique, c'est qu'elle est le point d'aboutissement d'une longue politique de l'État en faveur de la culture et des conservatoires. Toutefois, ces enseignements artistiques sont à un tournant de leur développement. Les conservatoires doivent s'adapter à de nouveaux enjeux.

1 Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en danse, musique et théâtre, élaboré par le Ministère de la Culture en 2001.

Revenons à un bref historique de la naissance des conservatoires en France.

Dès 1669, Louis XIV crée l'Académie Royale de musique. Lully en prendra la direction en 1672 et aura pour mission de produire des divertissements en langue française pour la cour, de susciter dans le public le goût pour la musique, la danse et enfin d'assurer un enseignement de qualité. Une convention promulguée en 1795 une loi établissant le conservatoire de musique de Paris qui se substitue à l'existant. Le conservatoire dispense principalement un enseignement instrumental à vent avec quelques classes de cordes et de clavecin et a pour mission de concevoir une méthode pour chaque discipline ainsi que de participer aux fêtes nationales.

En 1959, la création du premier Ministère de la Culture est confiée à André Malraux. Un « service de la musique » est alors confié à Marcel Landowski, compositeur puis inspecteur de l'enseignement musical, chorégraphique et théâtral au ministère.

Le plan décennal de Landowski préparé à partir de 1966 met l'accent sur la création des structures professionnelles jugées nécessaires à la vie musicale de façon organisée. Le réseau de l'enseignement artistique est alors renforcé avec la création du certificat d'aptitude en 1969 permettant de qualifier les professeurs spécialisés. On assiste à la création d'orchestres et de théâtres lyriques régionaux, au développement de chorales et à l'organisation administrative spécialisée dans le domaine musical à l'échelon des Régions et des Départements.

Issu du plan Landowski, le réseau des conservatoires et écoles de musique, de danse et d'art dramatique s'organise en France. De 1969 à 1974, ce fut la première tentative de classement des établissements (CNR², ENM³). L'augmentation du budget de l'État à l'enseignement de la musique (entre 1979 et 1990) permet d'encourager la création d'un deuxième CNSMD⁴ à Lyon. Pendant cette période le nombre d'écoles de musique et de danse double en même temps que les effectifs d'élèves.

En 1982, Maurice FLEURET alors directeur du cabinet de la musique et de la danse impulse la « Fête de la Musique ». Il crée les classes à horaires aménagés, favorise l'intégration des musiques traditionnelles, soutient la création de l'opéra Bastille, la Cité de la Musique à la Villette et enfin contribue à augmenter les subventions allouées à la culture. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Culture décide de créer en 1990, une formation à l'enseignement spécialisé de la musique menant au Diplôme d'État. Dans cet objectif de démocratisation, des CEFEDM⁵ voient le jour. En 1984, les CFMI⁶ sont créés permettant de former des professionnels travaillant en étroite collaboration avec les écoles maternelles et élémentaires. En septembre 1991, Maurice FLEURET va contribuer à créer la filière de l'enseignement artistique. Afin de pérenniser les nouvelles réformes, des textes réglementaires et législatifs (lois sur l'enseignement artistique et sur la danse) ainsi que pédagogiques (schéma directeur, 1992) vont cadrer l'enseignement artistique.

Pourtant, les différentes crises économiques qui enclenchent le désengagement de l'État nécessitent de nouveaux rapports envers l'éducation artistique.

2. Des bouleversements structurels pour de profondes réformes conceptuelles et managériales

La politique menée jusque-là s'appuyait sur une augmentation progressive du budget du Ministère de la Culture et de l'ouverture à de nombreuses disciplines nouvelles (jazz, musiques actuelles, arts plastiques,...). L'aggravation de la crise économique de 2008, le désengagement de l'État sur le plan financier posent aujourd'hui de nouveaux problèmes, et mettent nos établissements dans une situation nouvelle. Or, la France n'a jamais disposé d'un tel réseau d'établissements, d'un aussi grand nombre de personnels qualifiés, d'une telle prise de conscience que l'enseignement artistique est un droit et plus seulement un luxe.

La notion de « Droits culturels » s'impose de plus en plus dans les réflexions et débats sur la culture. Dernièrement, la France a reconnu et intégré cette notion de « Droits culturels » jusqu'à l'inscrire dans des textes de loi : la déclaration de Fribourg 2007.

2 Conservatoire National de Région

3 École Nationale de Musique

4 Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse

5 Centre de Formation à l'Enseignement de la Musique

6 Centre de Formation de Musicien Intervenant

L'Agenda 21 de la culture accompagne les collectivités désireuses de faire réagir l'ensemble des valeurs plaçant la culture à un niveau de responsabilité du développement durable.

Actuellement, la volonté de la collectivité de répondre au mieux aux besoins des habitants implique une mobilisation de tous les acteurs culturels du territoire afin d'offrir aux citoyens des formations artistiques de qualité tout en respectant le rythme des enfants et la fréquence des cours dispensés au conservatoire. Les enseignements artistiques traversent une période difficile. Les enseignants d'aujourd'hui ont l'impression de perdre certains de leurs repères de transmission aux élèves et doivent s'ouvrir à de nouvelles réflexions induisant des évolutions pédagogiques.

C'est pourquoi, saisissant l'opportunité de nouveaux locaux pour les sites de Vichy-Cusset du conservatoire d'agglomération, ce projet d'établissement s'inscrit en plein dans cet essor de nouvelles problématiques. Comment prendre part aux enjeux de renouveau et de redynamisation du territoire intercommunal ?

Ce projet d'établissement s'inscrit dans une démarche largement concertée dont la préoccupation principale consiste à nous interroger et à réinventer nos pratiques pédagogiques résolument tournées vers l'avenir. Les nouveaux locaux des sites de Vichy et Cusset, fonctionnels et adaptés à un enseignement musical de qualité, constituent un enjeu fort pour le développement culturel de l'agglomération. Ce nouveau site permettra de créer de meilleures conditions pour sensibiliser, élargir et accueillir de nouveaux publics. Cet outil de travail va permettre de donner de nouveaux moyens d'accueil et de développement de l'enseignement musical. La réalisation d'un nouvel établissement regroupant les sites de Vichy et Cusset apporte non seulement une dynamique culturelle de qualité au niveau du territoire d'agglomération mais un nouveau souffle à notre équipe pédagogique.

L'objectif de ce projet d'établissement est de cerner la place et la valeur ajoutée du conservatoire d'agglomération dans l'ensemble de la politique de développement territorial, en partant du diagnostic de la situation actuelle, en faisant un point sur les missions et les moyens alloués et en formulant les hypothèses d'un schéma de développement qui pourra s'inscrire dans le nouveau cadre de politique publique.



I. LES CONSERVATOIRES DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ÉTAT

1. Les critères de classement

Le fonctionnement des conservatoires en France s'appuie sur les textes cadres nationaux à savoir, le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique¹ et la Charte d'Enseignement Artistique Spécialisé², le schéma départemental de développement des enseignements artistiques³ permettant la clarification des missions et la proposition de repères pédagogiques communs. Depuis 1984, le Ministère de la Culture diffuse auprès des établissements publics d'enseignements artistiques des textes et plus particulièrement les schémas d'orientation pédagogique qui proposent des enjeux spécifiques :

- artistiques
- éducatifs, culturels et sociaux
- pédagogiques

1.1 Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy Communauté

Au regard du décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement de ces mêmes établissements, le conservatoire de Vichy a été labellisé comme « Conservatoire à Rayonnement Départemental » faisant ainsi de cet établissement un pôle ressource au niveau du département avec effet rétroactif 2015/2022. D'après le rapport ministériel, il est préconisé d'engager une réflexion autour de l'enseignement de la deuxième spécialité (danse ou théâtre) afin de maintenir cette labellisation.

1.2 Les perspectives de réforme des critères de classement

Le classement des conservatoires en France risque d'évoluer selon la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016.

Le ministère propose une simplification du schéma actuel avec des règles plus souples.

Ce projet de réforme envisage l'abandon du classement vertical comme « Conservatoire à Rayonnement Départemental ». Ainsi, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy Communauté recevrait une « Habilitation » permettant de délivrer le Diplôme National de Fin d'Études Initiales⁴ avec des cursus organisés sous la forme de quatre séquences pédagogiques, à savoir, parcours découverte pour les éveils, exploration pour les primaires, réalisation pour les collégiens et/ou lycéens et approfondissement pour le degré supérieur.

Le conservatoire de Vichy Communauté doit prétendre à cette habilitation qui permet de maintenir la labellisation d'État (avec une subvention de 54 000 € annuelle et des subventions ponctuelles en fonction des projets) et un enseignement de qualité diplômant correspondant à l'actuel CRD.

2. Les missions liées à la labellisation

2.1 Les missions du CRD de Vichy Communauté

Le classement du conservatoire de Vichy Communauté permet d'être soutenu et accompagné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et apporte un rayonnement culturel à l'échelle du département, ainsi qu'une reconnaissance au niveau du territorial national.

Cette labellisation implique des missions culturelles, soit :

- D'assurer, dans l'aire de rayonnement départemental, des projets pédagogiques et artistiques ouverts aux publics dans les domaines du répertoire et de la création, des résidences d'artistes, des ensembles instrumentaux et des orchestres, des ensembles vocaux, des chorales, des partenariats avec les pratiques chorégraphiques et théâtrales,

1 SNOP : diffusé par la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles en avril 2008

2 Ministère de la Culture et de la Communication, 1996

3 Au vu de la délibération du Conseil Départemental en date du 20 juin 2017 entre le Conseil Départemental et l'agglomération de Vichy Communauté relative au schéma départemental des enseignements artistiques qui définit les principes d'organisation de ces enseignements sur le territoire départemental

4 Correspondant à l'actuel DEM : Diplôme d'Études Musicales (ou prix de conservatoire pré-professionnalisant)

- De dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités, de constituer un lieu de ressources pour les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants,
- D'assurer l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique et garantir les pratiques collectives instrumentales,
- De posséder différents départements : instruments polyphoniques, pratiques vocales, jazz et/ou musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne, informatique musicale,
- D'offrir un cycle d'enseignement professionnel initial dont les disciplines sont déterminées dans le projet d'établissement,
- De participer activement à la mise en place de projets pédagogiques en lien avec l'Éducation Nationale : orchestres à l'école, convention avec les collèges et lycées,...

2.2 Le transfert de compétence communautaire

La délibération n° 4 du 8 décembre 2016 autorisée par l'arrêté préfectoral n° 326/2016 en date du 28 octobre 2016, portant actualisation de la notion d'intérêt communautaire a déclaré le « conservatoire d'enseignement artistique d'agglomération » composé des écoles de musique de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Yorre et Vichy d'intérêt communautaire en matière d'enseignement musical à compter du 1er janvier 2017. De ce fait, la gestion de ces quatre écoles de musique est revenue à la communauté d'agglomération à partir de cette date à laquelle s'est ajoutée l'école de musique de Saint-Germain-des-Fossés au 1er septembre 2018.

2.3 La naissance du conservatoire d'agglomération

Le transfert de la compétence enseignement musical à l'échelle communautaire au 1er janvier 2017 a donné lieu à la création d'un conservatoire d'agglomération contributif au développement d'un projet intercommunal dans le champ de l'action culturelle, qui vise également à :

- Développer la complémentarité en proposant une offre de service harmonisée sur le territoire, conforme aux orientations du schéma d'orientation de l'enseignement artistique, et maintenir le classement CRD du conservatoire ;
- Conforter et développer les identités des 5 établissements qui le composent, notamment dans le cadre d'un projet de construction d'un nouvel équipement communautaire ;
- Faciliter la mise en œuvre de projets pédagogiques communs, partager des moyens et des pratiques collectives communes, et harmoniser des contenus pédagogiques pour tenir compte de l'évolution des besoins ;
- Harmoniser et proposer une tarification unique pour l'ensemble des 5 sites d'enseignement de Vichy Communauté avec une évolution des modes d'inscription.

Le recrutement d'un Directeur du CRD au 1er mai 2017 a permis de bénéficier d'un premier regard extérieur pour contribuer au portage et à la définition d'un nouveau projet de territoire en matière d'enseignement musical.

À ce titre, un nouvel organigramme a été proposé et validé par le comité technique, précisant les missions et responsabilités de tous les personnels au sein de cet établissement nouvellement constitué.

La vision pédagogique a dû s'élargir et permettre des mises à disposition des enseignants sur les différents sites en fonction des besoins prédéfinis. Chaque site a continué d'être placé sous la responsabilité d'un directeur d'antenne, et a conservé sa spécificité pédagogique.

La nouvelle direction a coordonné l'ensemble des projets du conservatoire artistique sous la responsabilité du Pôle Services de proximité et aux ressources internes.

Cette première étape a préfiguré plusieurs ajustements organisationnels, fonctionnels et pédagogiques qui se sont déclinés comme suit, en concertation avec les personnels concernés :

- Un nouveau règlement intérieur à destination du public et des enseignants ;
- Une nouvelle tarification harmonisée avec un accompagnement d'une évolution des modalités d'inscription ;
- Le dimensionnement des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet d'agglomération pour chaque discipline. Plusieurs scénarii possibles ont permis de maintenir la labellisation de Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) tout en définissant des priorités, avec une ambition partagée de s'appuyer fortement sur l'enjeu communautaire en matière d'enseignement artistique, en développant activement le travail partenarial avec les acteurs culturels locaux et le monde associatif ;

- Conformément à la politique RH de l'établissement, un travail d'analyse a été accompagné d'une démarche active visant à limiter la précarité parmi le personnel enseignant non titulaire, notamment dans le cadre des dispositions de la loi Sauvadet, conformément aux dispositions du décret n° 2016-1126 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Optimiser les moyens budgétaires et humains du conservatoire d'agglomération et accompagner le projet de transfert des sites de Cusset et de Vichy dans le nouveau conservatoire à l'horizon du premier trimestre 2019 ;
- Engager une réflexion autour de l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement établi à l'aube de l'année 2019.

Fort d'un effectif de 1200 élèves répartis sur 5 sites, l'agglomération de Vichy Communauté a entrepris la réhabilitation d'un bâtiment qui constituera, à compter de novembre 2019, le site du conservatoire d'agglomération réunissant les sites d'enseignement artistique de Vichy et Cusset en un seul établissement de 3000 m² sur 4 niveaux.

En outre, 3 sites (Bellerive-sur-Allier, Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés) resteront délocalisés pour un meilleur service de proximité.

II. DIAGNOSTIC DU RAYONNEMENT TERRITORIAL ET CULTUREL DU CONSERVATOIRE D'AGGLOMÉRATION

1. Le contexte territorial

Ancienne province du Bourbonnais, le département de l'Allier, qui compte environ 345 000 habitants, est situé au centre de la France, entre la vallée de la Loire et les volcans d'Auvergne. Il occupe l'extrémité nord-ouest de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes avec une superficie de 7 340 Km², ce qui le situe au-dessus de la moyenne nationale des départements (5 666 Km²). Il est entouré de 6 départements : le Cher, la Nièvre, la Saône & Loire, la Loire, le Puy-de-Dôme et la Creuse.

Le département est constitué de :

- 3 arrondissements (Moulins, Vichy, Montluçon)
- 35 cantons
- 320 communes (284 rurales et 36 urbaines)

La préfecture de l'Allier est située à Moulins. Vichy et Montluçon sont les deux sous-préfectures.

1.1 La communauté d'agglomération

La Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté regroupe 39 communes pour 85 699 habitants. (cf. document en annexe 1 : Les 39 communes de Vichy Communauté)

• Le projet d'agglomération¹

Un des axes prioritaire de ce projet valorise le développement des loisirs et des services à la personne, ce qui est créateur d'activités économiques locales. L'implantation du nouveau conservatoire d'agglomération répond en partie à la valorisation de la proximité et de la solidarité territoriale selon le SCot². Onze grandes villes d'eaux d'Europe dont Vichy, Reine des villes d'eaux se sont réunies pour déposer leur candidature au classement du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ce qui impulse un rayonnement international.

« Voté par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, le projet d'agglomération est le fruit d'un long travail de maturation, de plusieurs mois de réunions et de débats entre les élus de chaque commune qui a nécessité une mise à jour pour s'étendre aux 39 communes de Vichy Communauté. Articulé autour de quelques grands axes (proximité et solidarité territoriale, développement communautaire, enjeux stratégiques), il déploie toute une série d'objectifs.

1 Propos des élus du Conseil Communautaire (2017)

2 Schéma de Cohérence Territoriale

Cette manière de penser l'avenir à des échelles de temps variables confère sa dynamique au projet, capable de s'adapter aux évolutions futures. Avec une double ambition : le développement économique du territoire et le renforcement de son attractivité.

A l'horizon 2025, notre agglomération présentera un **visage transformé**. Celui d'un espace exemplaire sur le plan écologique, où les modes de déplacement doux vous permettront de rejoindre le centre urbain pour travailler, ou de vous évader vers la campagne en suivant les itinéraires de promenade aménagés le long de l'Allier.

Le déploiement de nouvelles filières au Pôle Universitaire de Vichy et les formations qualifiantes garantiront aux jeunes la possibilité d'étudier ici.

Le réaménagement cohérent du territoire profitera à toute l'économie touristique. Des zones d'activités revivifiées contribueront à la création d'emplois. Nous conjuguerons le passé au futur par la mise en valeur des sources et l'émergence d'un plateau d'économie sportive ultra-moderne.

Cette grande ambition, nos communes et Vichy Communauté la déploieront dans le courant porteur de deux dynamiques : celle de l'axe Clermont-Vichy d'abord, qui fait émerger un pôle métropolitain avec pour mission de préparer la métropole de demain ; celle de la grande région Rhône-Alpes-Auvergne ensuite.

Vichy Communauté fait désormais partie de la deuxième région de France par le nombre d'habitants et par le PIB. Une région connectée à toutes les infrastructures de transport ouvertes sur l'Europe. »

- **Rencontre avec les Maires des 39 communes et recensement des lieux de spectacles**

Il paraît important de réfléchir à la possibilité de territorialiser ou délocaliser certaines interventions du conservatoire d'agglomération au bénéfice de l'ensemble des communes du territoire en fonction des attentes des élus, des publics cibles, et des orientations pédagogiques retenues dans le cadre du projet d'établissement et de la programmation.

C'est à ce titre que le conservatoire envisage d'aller à la rencontre de chacun des maires des 39 communes de la communauté d'agglomération pour un échange de proximité et un recensement des capacités d'actions pédagogiques et artistiques sur l'ensemble des lieux de spectacles du territoire communautaire, qui permettra de décliner un plan d'actions opérationnel.

- **Répondre aux différents profils socio-démographiques**

Le conservatoire d'agglomération s'adresse à tous les usagers de Vichy Communauté de 3 mois à 99 ans. Des propositions pédagogiques sont proposées à différents publics : interventions dans les crèches, les maternelles et écoles élémentaires grâce aux intervenants en milieu scolaire ; partenariat avec les collèges, apprentissage instrumental, pratiques vocales (chorales) et orchestres dès l'âge de 7 ans et sans limite d'âge au-delà de 7 ans. Les projets pédagogiques s'adressent à tous, des plus jeunes aux plus anciens dans le respect de chacun des usagers.

Les antennes délocalisées permettent de répondre à un service de proximité favorisant ainsi une dynamique rurale.





* Population totale au 1er Janvier 2018
Population municipale = 83 364 Habts

1.2 Les forces vives du conservatoire d'agglomération

• La direction

Le rôle de la Directrice du conservatoire consiste à définir le projet de son établissement dans le respect des orientations et préconisations fixées par l'État, notamment au travers des trois schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre. Avec l'appui de ses équipes de direction administrative, pédagogique et culturelle, ses compétences doivent être doublées d'une capacité à analyser l'ensemble des mutations, à les faire comprendre et à formuler des propositions aux élus.

Le projet est défini en concertation avec les adjoints et l'équipe pédagogique, au regard du potentiel de partenariat propre à l'environnement de l'établissement. Il faut mettre en œuvre au sein d'un projet d'établissement concerté, conçu à partir de valeurs partagées et avec une vision globale, la prospective du développement culturel et artistique du territoire.

• Le Codir (Comité de direction)

Le Codir est composé de la Directrice de l'établissement, de ses trois Directeurs adjoints auquel s'ajoute le Conseiller aux Etudes. Les champs d'action de chacun des adjoints sont définis afin de répartir les attributions de compétence inhérentes au conservatoire d'agglomération :

- Programmation de la Saison artistique
- Organisation des examens et des stages
- Gestion des relations avec les différents partenaires (Éducation Nationale, associatifs...)
- Relations publiques
- Répartition de la responsabilité des différents sites

Le Conseiller aux Études est quant à lui chargé de la scolarité des élèves, fait le lien avec les élèves et parents d'élèves et gère le pôle administratif.

- **L'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est au cœur des missions de service public du conservatoire d'agglomération, il est important que l'action du conservatoire soit étayée par une équipe pédagogique investie dans les objectifs fixés par le projet d'établissement.

Pour définir le cadre de l'action pédagogique, culturelle et artistique du conservatoire, il est utile de rappeler que les enseignants :

- dispensent un enseignement artistique de qualité correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction ;
- participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (réunions de concertation pédagogique, Commission Pédagogique et Artistique (CPA), auditions d'élèves, jurys internes, etc..) ;
- veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue ;
- tiennent, auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.
- participent à la recherche et à la création pédagogique ;
- participent à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement ;
- participent, dans le cadre du projet d'établissement établi, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

- L'équipe administrative et technique

Le pôle administratif se compose d'une assistante de direction, d'une assistante administrative et d'accueil, d'un agent d'accueil, et d'un régisseur chargé de la logistique technique.

- **L'APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire)**

L'Association des Parents d'Elèves et amis du Conservatoire est à l'écoute des questionnements de chacun, organise des concerts sur le plan local, est présente à la demande des professeurs pour encadrer les enfants lors des sorties, des concerts et auditions.

L'association organise aussi à chaque rentrée scolaire une bourse aux livres, ce qui permet à chacun de réduire significativement le budget d'achat des livres de formation musicale.

L'APEC siège au Conseil d'Etablissement du conservatoire.

- **Les instances de fonctionnement et de concertation**

- Le Conseil d'Établissement

Le Conseil d'Établissement va être constitué à compter de l'année scolaire 2019-2020. Il est un organe de concertation qui réunit l'ensemble des différentes parties intéressées au fonctionnement de l'école : élus municipaux, personnels administratifs et enseignants de l'établissement, élèves et parents d'élèves. Le Conseil d'Établissement est l'instance qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement. Son action n'est pas décisionnelle, mais consultative.

- Le Conseil Pédagogique

Il est constitué par la direction et les enseignants du conservatoire sur la base du volontariat renouvelable tous les ans. Il oriente et conseille sur les parcours et choix pédagogiques. En lien avec le projet d'établissement, le travail en Conseil Pédagogique apparaît comme l'un des fondements majeurs de la cohérence de l'ensemble des activités. Source de propositions et de réponses professionnelles et techniques aux enjeux de l'enseignement artistique, l'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement. Contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, elle doit aussi garantir la globalité de la formation des élèves, sa dimension transversale, ainsi que la réalisation des projets collectifs.

Certains enseignants ont cependant un rôle particulier à jouer dans cette mise en commun et dans les modes d'organisation que cela nécessite. En premier lieu, les professeurs d'enseignement artistique (P.E.A) sont responsables de certains départements et ont des missions annexes et prédéfinies, l'ensemble des enseignants prend également en charge la mise en œuvre de projets transversaux ainsi que la responsabilité d'enseignements et de pratiques de groupe, notamment la formation et la culture musicale, l'accompagnement, les pratiques collectives.

- Le Collège Pédagogique

Il est formé du Codir et de l'ensemble des professeurs de l'établissement qui se rassemblent en réunions plénières chaque fois qu'il est nécessaire de le faire (en moyenne une fois par trimestre). La présence des enseignants aux réunions et aux activités pédagogiques du conservatoire d'agglomération de Vichy Communauté est obligatoire. Avec le Conseil Pédagogique, le Collège Pédagogique a pour objet l'élaboration et la mise en application du projet pédagogique de l'établissement.

Ces différentes instances sont les forces vives du conservatoire d'agglomération qui représentent un budget conséquent pour la collectivité.

- **Le budget du conservatoire d'agglomération**

BUDGET 2018/19

Charge de personnel	Fonctionnement	Investissement	Subventions	Recettes
2 198 925 €	68 700 €	52 000 €	DRAC 96 500€ Conseil Départemental 118 362,50€ SEAM 4 500€	Droits d'inscriptions et de locations d'instruments 149 000€

Analyse : Le conservatoire de Vichy Communauté est largement soutenu par la communauté d'agglomération qui assume environ 80% des charges globales. Le Conseil Départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sont des partenaires privilégiés.

2. Le contexte culturel

La collaboration de l'établissement ne s'arrête pas aux seuls services culturels de la collectivité. Le conservatoire développe les partenariats lui permettant d'accroître son rayonnement, d'élargir son public et de contribuer à l'émergence d'une identité d'agglomération.

2.1 Les partenaires culturels

- **Les acteurs culturels du territoire (EPCC, Théâtre Cusset, Geysers...)**

Le CRD peut établir des conventions avec les partenaires artistiques professionnels du territoire, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Le conservatoire d'agglomération construit ainsi avec ces partenaires les conditions favorables :

- à la rencontre des élèves avec des artistes professionnels du spectacle vivant lors de master classes ;
- à leur immersion dans des projets de création artistique dans le cadre de résidence ou de commandes, débouchant sur une production en public,
- au développement de leur esprit critique s'appuyant sur une connaissance pratique des codes du spectacle et des différents courants esthétiques, par la fréquentation régulière des spectacles constituant les saisons artistiques.

Vichy Culture, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) nouvellement créé, regroupe l'Opéra, le Centre Culturel et le service des Expositions de Vichy :

OPÉRA DE VICHY

La salle de l'opéra de Vichy, pur joyau de style art nouveau, est un lieu unique en France.

Deux saisons sont consacrées à l'opéra, à la danse, à la musique, au théâtre et à toutes les formes du spectacle vivant.

Parallèlement à la saison artistique organisée avec des artistes, orchestres, compagnies théâtrales ou chorégraphiques de renommée, plusieurs dates annuelles sont proposées pour les spectacles et concerts du CRD, des orchestres d'harmonie de la ville et pour les associations locales.

L'opéra de Vichy offre un cadre esthétique et culturel, une acoustique et des prestations qui permettent aux élèves d'exprimer leur art dans un environnement et une acoustique exceptionnels.

Un projet inter-conservatoire a été organisé à l'Opéra de Vichy en décembre 2018 avec la participation des conservatoires de Clermont-Ferrand, Montluçon, Moulins et Vichy. Ce type de projet est particulièrement porteur et dynamisant au sein d'une collectivité. Cependant l'ampleur des besoins organisationnels, logistiques et financiers nécessite qu'il puisse être organisé tous les deux ans en moyenne et avec une prise en charge tournante et alternée entre les 4 établissements.

CENTRE CULTUREL DE VICHY (CCV)

Ce théâtre à l'Italienne de style art déco, d'une capacité de 477 places, disposant par ailleurs de nombreuses salles annexes, est un complexe culturel de spectacles adapté pour des programmations très diverses à destination de tous types de publics : spectacles pour enfants, musique classique, musiques actuelles, conférences, expositions...

Il est un lieu privilégié d'expression artistique pour les projets du CRD et constitue jusqu'à présent le principal centre des examens du conservatoire. Ceux-ci seront désormais transférés dans l'auditorium des futurs locaux des sites de Vichy-Cusset.

Dans le cadre de la semaine du son, le conservatoire de Vichy Communauté a organisé une journée autour de la prévention auditive.

Les interventions ludiques et didactiques ont été proposées aux élèves des orchestres à l'école et aux élèves du conservatoire d'agglomération : « J'aime la musique, j'aime mes oreilles, je fais attention ! Pas trop fort, pas trop longtemps. »

Le conservatoire de Vichy Communauté a proposé une séance d'une heure autour de la prévention auditive, au Centre Culturel de Vichy les 29 et 30 janvier 2019, afin de sensibiliser les élèves des classes CM1 et CM2 du territoire d'agglomération. Plus de 1000 élèves ont pu assister à cette conférence.

• Théâtre de Cusset

Ce théâtre a signé une convention triennale avec le Ministère de la Culture, la DRAC Auvergne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'agglomération Vichy Communauté. Elle repose essentiellement sur le développement du cirque et son rayonnement culturel et chorégraphique sur le territoire auvergnat.

L'intégration des arts du cirque dans les disciplines artistiques dispensées sur l'agglomération permettra d'élargir les champs d'expression artistique pour des projets culturels d'envergure à l'échelle locale, départementale, voire régionale, et notamment pour la création de la 2nde spécialité ARTS DE LA SCÈNE au Conservatoire.

Le théâtre de Cusset accueille plusieurs fois par an le conservatoire d'agglomération pour des concerts autour du jazz, un concert s'y est déroulé le 7 avril 2019.

• Salle « Le Geyser » de Bellerive / Allier

Le Geyser accueille les spectacles de la saison culturelle, les arts du spectacle vivant, des résidences et répétitions d'artistes ainsi que des congrès et conférences.

Différents partenariats existent avec le conservatoire : participation au « rendez-vous de Musique Classique » avec une rencontre artistes / élèves.

Cette salle d'une capacité de 200 places environ constitue un lieu d'expression et de rencontres artistiques de quartier appréciables à l'échelle de l'agglomération et du conservatoire.

- **Espace Chambon de Cusset**

Essentiellement dédié aux associations, l'espace Chambon est un complexe modulable qui permet l'organisation de manifestations et spectacles dans des configurations très diverses.

Il se compose de plusieurs salles à capacité variable allant de 200 à 900 personnes, ce qui donne à l'espace Chambon une capacité et une souplesse d'adaptation très appréciables pour des spectacles à géométrie variable et des ensembles artistiques de toute nature.

Le CRD y a régulièrement organisé des manifestations.

- **Espace Monzière (Bellerive/Allier)**

L'espace Monzière abrite des salles entièrement modulables et fonctionnelles allant de 50m² à 470 m² et pouvant accueillir jusqu'à 1500 personnes debout et près de 500 personnes assises pour tous types de projets événementiels.

Chaque année, plusieurs manifestations autour des musiques du monde et un grand bal traditionnel y sont organisés par le conservatoire.

Indépendamment de ces partenariats locaux, le conservatoire se donne la capacité de conventionner avec toute structure publique ou privée, œuvrant dans le champ de la création et de la diffusion artistique pour enrichir le projet pédagogique en complément des ressources de l'établissement.

Des tarifs préférentiels sont proposés aux élèves du CRD sur l'ensemble de ces structures.

- **Convention pédagogique avec les orchestres d'harmonie de l'agglomération**

Le conservatoire est un partenaire privilégié des structures associatives de pratique artistique en terme d'accueil, de conseil, de formation ou d'aide à la réalisation de projets concertés. Des conventions pédagogiques et partenariales pourront ainsi être établies, de manière ponctuelle ou pérenne, en cohérence avec le projet d'établissement. La mise en place d'une offre spécifique destinée aux élèves adultes est également indispensable au sein du CRD.

À ce titre, la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé (2001) définit en préambule trois objectifs à poursuivre dont le second précise : « *L'ouverture des établissements sur la vie culturelle sera encouragée par la résidence d'artistes en partenariat avec les structures d'accueil et de diffusion, accueil et encadrement de la pratique amateur* ». Il paraît indispensable que, parallèlement aux acquis musicaux et techniques prodigués par le professeur d'instrument au sein du conservatoire :

- l'élève puisse vivre une expérience artistique au sein d'un orchestre d'harmonie pour favoriser le lien avec la pratique amateur du territoire qui favorise l'intergénérationnel et aborde un répertoire en relation avec son niveau technique ;
- mais encore qu'il puisse être encadré par des professeurs du conservatoire au sein de ces structures sachant que l'enseignant peut accompagner le travail de pupitre et superviser le travail pédagogique des élèves ;
- et enfin que l'enseignant contribue, par sa présence et son jeu, à valoriser celui de ses élèves et des amateurs, conférant ainsi à l'ensemble, lors des réalisations en public, une valeur ajoutée certaine.

Les orchestres d'harmonie de la communauté d'agglomération sont des partenaires privilégiés pour la mission pédagogique et artistique du conservatoire.

Une convention de partenariat pédagogique a été rédigée et signée entre le conservatoire et ces cinq orchestres associatifs.

- ◆ La Société Musicale de Vichy-Bellerive (SMV)
4 rue Michel - 03200 VICHY
Représentée par M. Thibault BESSON en sa qualité de Président (Vichy) et
M. Jacky LAFOREST (Bellerive) en sa qualité de Président
- ◆ La Semeuse
8 rue du Président Wilson - 03300 CUSSET
Représentée par M. Christophe DARMONY en sa qualité de Président
- ◆ L'Union Musicale de Saint-Yorre
Ecole de Musique, 2 avenue de Thiers 03270 SAINT-YORRE
Représentée par Mme Christiane JACQUIER en sa qualité de Présidente
- ◆ L'Indépendante
Maison de la Musique, 8 rue Pierre Sémard 03260 SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS
Représentée par M. Alain BARTOIS en sa qualité de Président
- ◆ L'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vichy, ci-après désigné OHV
4 place de l'Hôtel de Ville 03200 VICHY
Représenté par M. Pierre CORRE en sa qualité de Président

Cette convention vise à établir des partenariats qui puissent répondre aux critères inhérents à la pratique collective du conservatoire, et à la nécessité de développer l'offre de formation pour les élèves du conservatoire, dans le respect des textes cadres réglementaires .

• **Les associations culturelles locales**

Dans la dynamique des projets artistiques et pédagogiques déjà menés depuis plusieurs années, et en complément de ceux-ci, le conservatoire s'applique à associer les acteurs du territoire à certains de ses projets, de la conception à la réalisation.

Ces collaborations ponctuelles pouvant, le cas échéant, déboucher sur des projets partagés et concertés, permettent d'ancrer le conservatoire dans son rôle de pôle ressource en direction des associations de pratique en amateur ou professionnelles (Exemple : La Pléiade, association délivrant le DE de danse, Procédé Zèbre, association théâtrale...). Ce « faire ensemble » renforce l'appropriation de l'établissement par les acteurs des projets et leur entourage direct, contribuant ainsi à élargir le public et la notoriété du conservatoire et de la communauté d'agglomération.

Aboutissement du travail mené tout au long de l'année par les élèves et leurs professeurs, ces représentations mettent en valeur la diversité des formations dispensées au Conservatoire par l'équipe enseignante et l'ensemble des artistes invités. Cette dynamique de projet contribue à entretenir la motivation de l'élève, à donner un sens à son apprentissage.

De l'audition de classe au projet pluridisciplinaire, les productions artistiques du conservatoire vont au contact de la population de l'agglomération dans des lieux mis à disposition par les villes.

• **L'Éducation Nationale**

- EAC ou Éducation Artistique et Culturelle : Interventions en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La culture peut être un levier important pour qu'un enfant retrouve estime et confiance en soi et favorise ainsi sa réussite scolaire. L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

La loi 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, prévoit dans son article 140 « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs », se révélant inscrite comme un « objectif national ». « La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives (...) ». « L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations » doivent contribuer à la réalisation de ce but. Par la mise en place de programmes d'actions visant à défendre et à développer les pratiques culturelles et artistiques au sein de la population et « en priorité dans les zones défavorisées ».

- « Chant Choral » en maternelle

Le projet de L'Éducation Nationale « Chorus Poche » est devenu désormais « Chant Choral, écoute et production ». Cette année, il s'adressait à l'ensemble des écoles de Grandes Sections de maternelle et CP de l'agglomération. Les enseignants du conservatoire sont impliqués dans ce projet en préparant un mini orchestre symphonique composé de jeunes élèves du CRD cordes et vents qui accompagnent musicalement plusieurs chants interprétés par les élèves scolarisés dans les écoles. Dès le mois de septembre 2019, ce projet s'étendra au cycle 3 de L'Éducation Nationale (CE2 à CM1).

- Orchestre à l'école (OAE)

Le conservatoire entretient depuis plusieurs années un partenariat dans le cadre du projet « orchestre à l'école » avec les écoles d'enseignement élémentaire de la ville de Vichy qui permet aux élèves, sur un cycle de 2 ans, l'apprentissage d'un instrument dans le cadre d'une pratique collective.

Plusieurs échanges ont été entrepris durant le cycle d'apprentissage, avec notamment la participation des classes orchestres aux auditions de classes du CRD, permettant une découverte des locaux et d'un environnement souvent méconnu des scolaires.

A l'issue de ce cycle d'études, plusieurs élèves ont manifesté le désir de poursuivre l'apprentissage instrumental au sein du conservatoire. Ce dispositif, mis en place par la ville de Vichy, a cependant traversé une période d'essoufflement ces dernières années, dans sa formule actuelle, nécessitant de repenser et refondre le projet pour lui procurer davantage de consistance et de représentativité sur le territoire communautaire. Six dispositifs d'orchestres à l'école ont été créés au sein des écoles de Vichy :

- Département CORDES
- Département BOIS
- Département CUIVRES
- Département STEEL DRUMS
- 2 CHOEURS

Cependant, chaque école a jusqu'à présent conservé son autonomie, sans permettre de tisser des liens de coopération et de coordination entre écoles, faisant du conservatoire un prestataire de services pour L'Éducation Nationale, ne permettant pas de développer les OAE comme un véritable projet artistique global pour l'ensemble de la cité.

Le service des affaires scolaires de la ville de Vichy a été consulté pour proposer de « décompartmenter » les orchestres à l'école et formuler de nouvelles propositions :

- Montage d'un projet global d'envergure commun (tous les 2 ans) entre tous les orchestres à l'école avec organisation d'une scène avec régie, équipe technique, logistique, adaptées au projet
- Un Dumiste référent du conservatoire intervient entre toutes les écoles (à raison d'1h hebdomadaire) pour coordonner les OAE. Il sera force de proposition des projets, en concertation avec ses collègues

Du fait de la mise en place d'un projet d'envergure tous les deux ans, il conviendrait d'harmoniser la durée des OAE sur une période équivalente :

- La 1ère année, apprentissage, découverte de l'instrument, acquisition technique instrumentale. Projet plus modeste, soit par école, soit le cas échéant en regroupant plusieurs écoles ;

- La 2ème année : projet d'envergure inter-écoles avec l'ensemble des établissements concernés, dans une organisation soignée et suivie.

Fort de l'expérience de ces dernières années, il semble raisonnable que le cadre des classes impliquées pour ce projet OAE soit limité aux CE2 et CM1.

- **Éveil et petite enfance**

Une enseignante Dumiste intervient régulièrement au sein d'une crèche, pour de très jeunes participants, du nourrisson aux enfants âgés de 2 ans, découvrant et manipulant des instruments, et pratiquant des mouvements corporels et/ou dansés. Lors de l'année scolaire 2018/2019, des propositions pédagogiques ont été proposées aux enfants de la crèche des Garets.

Suite à une concertation avec les directeurs de crèches de l'agglomération, cette proposition serait reconduite en alternance sur d'autres sites.

- **Interventions instrumentales**

Plusieurs professeurs proposent ponctuellement des actions de sensibilisation sous la forme de spectacles ou de présentations ponctuelles de leurs instruments respectifs, auprès des 16 écoles de l'agglomération.

- **Ensemble instrumental de Vichy**

La plupart des concerts publics des professeurs du conservatoire sont proposés préalablement aux classes des écoles de l'agglomération, qui assistent aux répétitions générales publiques. Les scolaires participent ainsi à ces échanges musicaux agrémentés de commentaires, souvent ludiques, relatant la biographie des compositeurs et une présentation générale adaptée des œuvres interprétées.

- **Convention avec les collèges**

Le conservatoire intervient dans une classe de 6^{ème} au collège « Les Célestins » de Vichy en proposant une classe artistique à dominante vocale et scénique depuis septembre 2018. Ce dispositif est reconduit en septembre 2019 avec des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} de ce même collège.

Le conservatoire interviendra sur un projet ponctuel d'une année scolaire, au collège Jules FERRY, à dominante vocale dans le cadre de la musique traditionnelle dès septembre 2019.

Il est à souligner que lors du concert symphonique donné au théâtre de Cusset le 7 avril 2019 par le conservatoire, une chorale du collège Maurice Constantin Weyer de Cusset a été accompagnée par nos élèves musiciens.

2.2 Les dispositifs culturels

Ces dispositifs culturels d'agglomération sont sous la responsabilité de la directrice du conservatoire depuis le 1er septembre 2019. Ils contribuent à favoriser la culture sous toutes ses formes sur l'ensemble de l'agglomération :

- auprès du jeune public lors de représentations (Saison jeune public, Festival Tintamarre) ;
- auprès des élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de l'agglomération (Dispositif Dumiste) ;
- par une aide allouée aux associations culturelles ;
- par une aide à l'enseignement musical pour les élèves inscrits au conservatoire.

- **Le dispositif Dumiste**

Depuis 2006, Le dispositif Dumiste est une action de sensibilisation / découverte musicale en milieu scolaire permettant de renforcer la solidarité des territoires notamment en direction des communes rurales qui ne disposent pas d'équipement d'enseignement spécialisé pour la musique.

Cette mise en œuvre du dispositif Dumiste bénéficie aux écoles élémentaires publiques et privées de Vichy Communauté qui répondent à un appel à projet. La prestation est assurée par les Dumistes¹ ou intervenants en milieu scolaire du conservatoire ainsi que l'association Musiques Vivantes.

Ce dispositif est entièrement financé par la communauté d'agglomération et a été entièrement revisité en juin 2018 suite à un bilan mené par la direction du conservatoire en lien avec L'Éducation Nationale. Il est dorénavant proposé à toutes les écoles élémentaires de l'agglomération suite à un appel à projet entièrement financé par l'agglomération. Les écoles peuvent bénéficier de 8, 16 ou 24 séances d'une heure en fonction de l'importance du projet proposé.

- **Subventions allouées à différents dispositifs (spectacle jeune public, Festival Tintamarre, subventions culturelles)**

La communauté d'agglomération apporte un soutien financier afin de faciliter l'accès des scolaires (MS, GS, CP, CE1) aux équipements culturels des villes de Vichy, Cusset et Bellerive / Allier à raison de 6 spectacles annuels.

Une aide est également apportée pour faciliter le transport des scolaires notamment dans le cadre du Festival Tintamarre.

La communauté d'agglomération soutient et subventionne de nombreuses associations culturelles du territoire.

- **Aide à l'enseignement musical**

Une aide annuelle d'un montant de 40 ou 60 € (en fonction du revenu net imposable des parents) contribuant ainsi à l'égalité d'accès à la culture est allouée chaque année par la communauté d'agglomération pour tous les élèves du conservatoire sur simple demande auprès de l'administration du conservatoire. La tarification appliquée aux usagers du CRD habitant l'agglomération reste déjà très abordable au regard de la qualité proposée et contribue à une démocratisation de l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

BUDGET ANNUEL DES DISPOSITIFS CULTURELS D'AGGLOMÉRATION

2019	
Budget des dispositifs culturels de l'agglomération	137 600 €

2.3 Les forces et axes de progrès du conservatoire d'agglomération

L'évaluation de l'activité du conservatoire s'inscrit dans le cadre d'une action culturelle pour laquelle il est nécessaire d'analyser les points forts, mais également les marges de progrès à effectuer, ainsi que les facteurs d'évolution favorables ou limités de son environnement.

Ainsi, au regard d'un diagnostic global et pertinent, des orientations et perspectives pédagogiques permettront d'atteindre les objectifs fixés. Les deux tableaux suivants répondent à cette démarche et se présentent comme des outils synthétiques permettant une lisibilité de l'action du conservatoire au sein de la collectivité.

Cette analyse contribuera à garantir la réalisation d'accès à la culture pour l'ensemble des usagers afin de répondre aux profils socio-démographiques de la communauté d'agglomération.

1 Professeurs du conservatoire ayant le Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants (DUMI) en milieu scolaire

1. FORCES ET AXES DE PROGRÈS DU CONSERVATOIRE

Éléments identifiés comme POINTS FORTS	Éléments identifiés comme AXES DE PROGRÈS	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS
<p>Bonne qualification de l'équipe enseignante Examen professionnel catégorie A : 3 nominations Concours CNFPT catégorie B : 5 nominations</p>	<p>16 enseignants toujours contractuels (en attente des concours CNFPT)</p>	<p>Préparation des concours CNFPT pour régulariser les plans de carrières</p>
<p>Fort potentiel artistique des enseignants Un rayonnement territorial qui s'inscrit à l'échelle d'une communauté d'agglomération de 39 communes.</p>	<p>Expression artistique professionnelle de l'équipe pédagogique pas assez présente sur l'ensemble du territoire du conservatoire. Peu de représentativité territoriale en milieu rural. Action culturelle trop concentrée en zone urbaine.</p>	<p>Développer un rayonnement territorial élargi sur l'ensemble des 39 communes</p>
<p>Le transfert de la compétence « enseignement artistique » à l'agglomération a permis la constitution d'un conservatoire regroupant 4 sites d'enseignement artistique au sein de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté et la création en septembre 2018 d'une antenne supplémentaire.</p>	<p>Disciplines artistiques du CRD axées sur le seul cadre d'enseignement de la musique (ni danse, ni théâtre)</p>	<p>Élaboration d'un schéma de développement correspondant à la seconde spécialité « les arts de la scène »</p>
<p>« Pôle ressource », au niveau du département, au plan pédagogique et institutionnel. Projets ponctuels avec l'ensemble des conservatoires du département</p>	<p>Rayonnement du conservatoire restreint au territoire de la communauté d'agglomération. Dimension départementale pas suffisamment exploitée</p>	<p>Début de réflexion autour d'un ajustement du SDEA « Schéma Départemental des Enseignements Artistiques » pour le département de l'Allier. Rencontres prévues avec les maires des 39 communes pour appréhender leurs attentes</p>
<p>Le CRD fait partie intégrante de la vie culturelle locale qu'il anime</p>	<p>Locaux actuels mal adaptés et vétustes, non insonorisés (sites de Cusset, St-Yorre, Vichy). Absence d'auditorium dans l'enceinte du CRD. Salles d'orchestre peu adaptées</p>	<p>Réhabilitation d'un bâtiment et création de nouveaux locaux pour le futur conservatoire (site de Presles Vichy-Cusset). Déménagement prévu en novembre 2019. Travaux à prévoir sur le site de St-Yorre</p>
<p>Volonté affichée d'actions culturelles d'envergure pour le territoire</p>	<p>Manque d'interaction et de communication sur le territoire communautaire</p>	<p>Création d'un poste de direction des dispositifs culturels de l'agglomération</p>
<p>CRD identifié par la collectivité comme facteur d'attractivité et de rayonnement territorial. Création d'un poste de Chargé de Mission pour l'élaboration du projet d'établissement</p>	<p>Équipe administrative sous dimensionnée face aux besoins réels du conservatoire : un seul régisseur pour 5 sites, pôle administratif peu fourni pour la densité d'élèves inscrits au conservatoire</p>	<p>Création d'un poste de Conseiller aux Études et d'un poste d'Assistante administrative. Accueil à temps plein en septembre 2019.</p>
<p>Cursus pédagogique musical existant bien structuré</p>	<p>Archaïsme des modes d'évaluation. Peu d'innovations pédagogiques. Départements inexistant</p>	<p>Développement des pédagogies innovantes et travail sur les modes d'évaluations. Création du département Musiques Actuelles. Création de classes instrumentales nouvelles : harpe, traverso, flûte à bec, tambour, guitare électrique, clavecin, piano jazz.</p>
<p>Bibliothèque et partothèque bien fournies. Nombreuses partitions et ouvrages anciens et de valeur</p>	<p>Plus de poste de bibliothécaire au conservatoire. Nécessité de réorganiser la gestion du parc des ouvrages et partitions</p>	<p>Réorganiser la gestion du parc médiathèque du Conservatoire en lien avec le nouveau régisseur technique</p>

2. FACTEURS D'ÉVOLUTION FAVORABLE ET DE PROGRÈS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU CONSERVATOIRE

Facteurs d'ÉVOLUTION FAVORABLE liés à l'environnement de l'établissement	Facteurs DE PROGRÈS liés à l'environnement de l'établissement	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS
Nombreuses structures d'accueil du spectacle vivant sur la ville et l'agglomération (EPCQ Vichy Culture Opéra, Centre Culturel de Vichy, Théâtre de Cusset, Geysier de Bellerive,...)	Encore peu de partenariats institutionnels , culturels et associatifs, avec les acteurs du territoire	Co-productions en cours de réalisation. Partenariats à développer et à ancrer sur le territoire. Création d'une saison artistique du CRD
Potentiel important de partenariats pédagogiques inter conservatoires sur le territoire (département et région). Mise en œuvre de plusieurs projets fédérateurs départementaux, voire régionaux	Absence de pistes et de visibilité pour la mise en place de classes préparatoires (parcours pré professionnalisant)	Travail sur la mise en place d'une classe préparant à l'entrée au supérieur en partenariat avec le CRR de Clermont-Ferrand et le CRD de Montluçon
	Manque de moyens logistiques et humains pour fédérer les forces vives territoriales	Mutualiser les moyens inter conservatoires pour des projets spécifiques
Présence d'un pôle universitaire (plus de 2000 étudiants)	Relativement peu d'étudiants du pôle universitaire sont inscrits au CRD. Partenariat restant à développer	Création d'un chœur universitaire
Large tissu associatif culturel : maillage du territoire entre zone urbaine et zone rurale assez bien équilibré grâce à la présence des écoles associatives et des associations locales	Difficultés de décloisonnement dû à une image encore trop élitiste du Conservatoire	Développement d'une communication sur l'accessibilité du Conservatoire. Image de démocratisation et d'accès à la culture pour tous . Favoriser davantage les conventions de partenariats
Partenariats avec les nombreux établissements d'enseignement général (Éducation Nationale). Subvention d'un montant de 85000 € de la DRAC pour la mise en place à l'échelle départementale d'un Plan Choral permettant d'assurer la formation professionnelle et artistique des professeurs des écoles par les deux CRD du département (Vichy Communauté et Montluçon). Convention de partenariat avec le collège LES CELESTINS	L'Éducation Nationale consacre trop peu de moyens au profit des opérations culturelles trop souvent supportées par les seules collectivités	La collectivité accorde des enveloppes budgétaires conséquentes pour les interventions en milieu scolaire , le dispositif Dumistes , ainsi que les orchestres à l'école (OAE). Convention de partenariat avec le collège JULES FERRY
Les sociétés musicales et orchestres d'harmonie tissent un réseau important pour la pratique amateur , complémentaire à l'offre du CRD	Cloisonnement artistique de chacune des associations (pas de projet commun) malgré quelques efforts ponctuels mais peu représentatifs	Partenariats de conventionnements avec les 5 harmonies du territoire pour les élèves du 2 nd et 3 ^{ème} cycle du CRD, permettant la validation de la pratique collective. Déménagement de deux orchestres d'harmonie conventionnés (OHV et La Semeuse) dans les nouveaux locaux du CRD, favorisant l'intergénérationnel, la pratique amateur, et le lien entre un service public de proximité et les associations culturelles du territoire
Centre de Formation Professionnelle (Espace La Pléiade) aux Arts de la Danse (y compris D.E. de Danse) sur l'agglomération	Pas de conventionnement avec des écoles de danse et de théâtre , au même titre que les orchestres associatifs. (Seulement quelques partenariats ponctuels de projets)	Développer les partenariats de projets communs avec les acteurs culturels du territoire
Nombreuses structures associatives et privées pour l'enseignement de la danse et du théâtre		

3. Méthodologie et élaboration du projet d'établissement

3.1 L'ambition d'une politique culturelle

Le nouvel équipement regroupant les sites de Cusset et Vichy s'inscrit parallèlement dans un projet de renouvellement urbain de grande ampleur et pose un acte fort sur les orientations de politique culturelle de l'agglomération.

A la suite d'un diagnostic de l'offre du territoire et de ses besoins, il est apparu nécessaire d'élaborer un projet d'établissement afin d'accompagner les équipes et trouver une identité commune de l'établissement nouvellement transféré.

Le conservatoire d'agglomération a un rôle majeur au sein du territoire pour favoriser l'accès à la culture et l'accompagnement artistique sous toutes ses formes pour tous les usagers à titre individuel, associatif ou institutionnel.

Les élus souhaitent développer une politique d'envergure pour accentuer le renouveau culturel :

- en allouant un budget conséquent pour la réhabilitation d'un nouveau conservatoire ;
- en favorisant par des moyens alloués le développement du conservatoire (création d'un studio d'enregistrement, développement du département de Musiques Actuelles pour les adolescents, ouverture à la pédagogie numérique, programmation d'une saison artistique...)
- en développant les dispositifs culturels

contribuant ainsi à un plus grand rayonnement culturel de l'agglomération de Vichy Communauté.

3.2 Une concertation participative

Une concertation innovante et participative en mode projet a été nécessaire pour accompagner les équipes du CRD, soit 10 journées de formation sur site avec des intervenants extérieurs, plus de 40 réunions de réflexion et d'échange et 4 demi-journées de restitution.

L'essentiel de ce temps de réflexion a consisté à essayer de traduire en actions pédagogiques et artistiques structurées l'ambition politique souhaitée par les élus :

- redéfinir les orientations, projets et actions en matière de développement culturel ;
- intégrer les besoins des usagers au cœur du projet ;
- définir des objectifs et un plan d'actions opérationnel en identifiant les moyens nécessaires pour les atteindre.

Une prise de conscience a été nécessaire, suite à un questionnaire de satisfaction, sur la situation actuelle et la nécessité de changer en partie de modèle d'enseignement pour s'adapter aux besoins des usagers, qui doivent être repositionnés au cœur du projet.

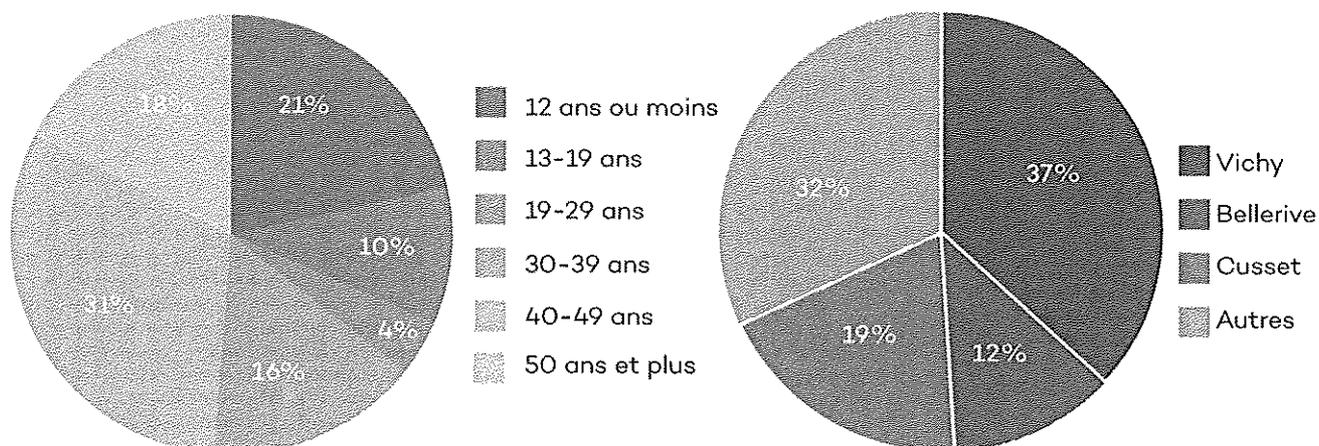
(cf. document en annexe 2 : thèmes de travail)

3.3 Bilan et analyse du questionnaire aux usagers du conservatoire

Une enquête de satisfaction a été envoyée aux usagers du conservatoire. Sur 830 envois aux familles, 261 réponses ont été formulées, soit un taux de participation d'environ 31,5%, dont voici un bilan global ci-dessous :



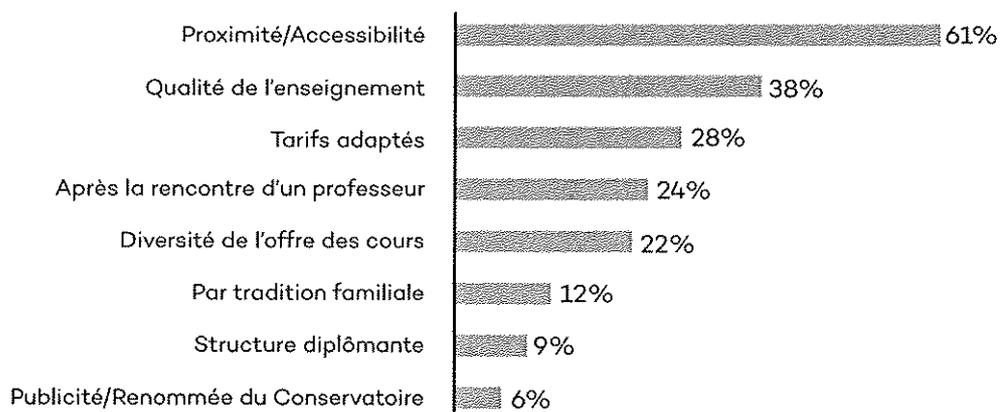
1. LES USAGERS



Diagrammes n° 1 et 2 : tranches d'âges et communes de résidence des usagers

Analyse : les usagers ayant répondu au questionnaire sont assez bien répartis sur le territoire communautaire, tel que le montre le diagramme n° 1, mais peu représentés en dehors des trois communes de Vichy, Cusset ou Bellerive. Par ailleurs, il est probable que le diagramme n° 2 ne soit pas très représentatif de la situation réelle du conservatoire en termes d'âges des usagers. En effet, celui-ci met en évidence une majorité d'adultes (65 % de plus de 30 ans) alors que les 13-29 ans ne représentent que 14 % des effectifs, ce qui est peu probable dans la situation actuelle. Néanmoins, on peut souligner une bonne représentativité des élèves de moins de 12 ans (plus de 20 %) à l'inverse de la tranche d'âge 19-29 ans (4 % seulement).

Perspectives : ce diagramme, s'il ne donne qu'une vision partielle de la situation, à prendre en compte avec discernement, confirme cependant la nécessité de concentrer les actions de communication du conservatoire auprès du public étudiant ou jeunes adultes de Vichy. Des actions de partenariats devront être menées auprès des structures d'enseignement de l'agglomération accueillant cette catégorie d'usagers (Pôle Universitaire et autres structures d'enseignement supérieur).



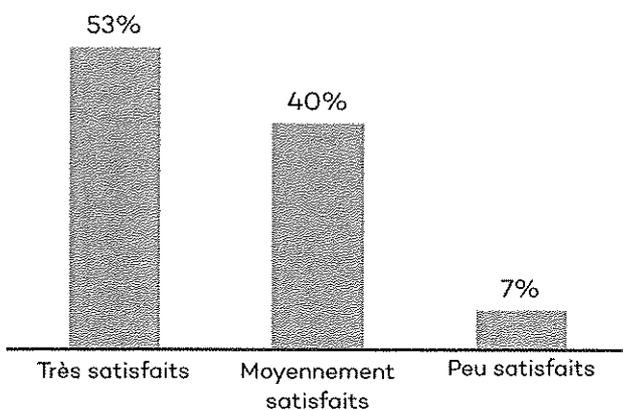
Diagrammes n° 3 : motifs d'inscription des usagers au conservatoire

Analyse : les usagers semblent davantage sensibilisés par la proximité du conservatoire, ce qui confirme la pertinence du choix, par la collectivité, du rayonnement territorial du conservatoire sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

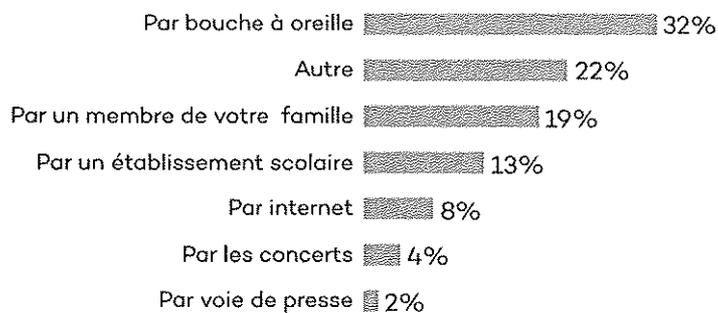
La qualité de l'enseignement (38 %) et la diversité de l'offre pédagogique sont également des atouts importants des motifs d'inscriptions au conservatoire. La politique tarifaire (28 %) et le contact avec le corps enseignant (24 %) jouent également un rôle non négligeable dans les décisions des usagers.

Perspectives : le changement de lieu après le déménagement du conservatoire dans les futurs locaux du site de Presles Vichy / Cusset va certainement générer un changement d'habitudes et une perte de proximité qui pourraient impacter les choix des familles d'élèves. Une communication ciblée et rassurante auprès des usagers permettra certainement de palier leurs inquiétudes.

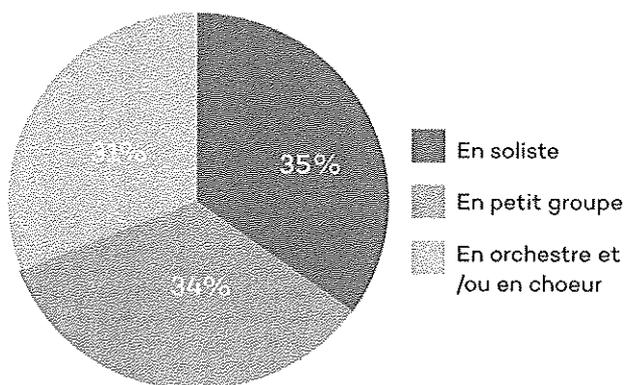
En outre, il est important que le conservatoire conserve le niveau et la qualité de ses enseignements pour répondre à toutes les attentes de ses usagers, en poursuivant sa politique de recrutements de personnels qualifiés et ouverts à la diversité et aux innovations pédagogiques.



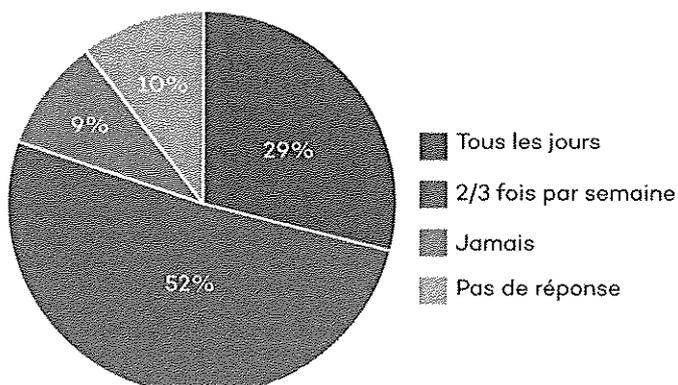
Diagrammes n° 4 : Comment évalueriez-vous le conservatoire ?



Diagrammes n° 5 : Comment avez-vous connu le conservatoire ?

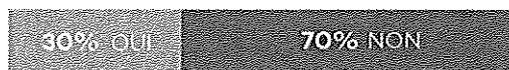


Diagrammes n° 6 : Pratique musicale préférée



Diagrammes n° 7 : À quelle fréquence jouez-vous de votre instrument ?

Diagrammes n° 8 : Avez-vous des difficultés à jouer de votre instrument ?

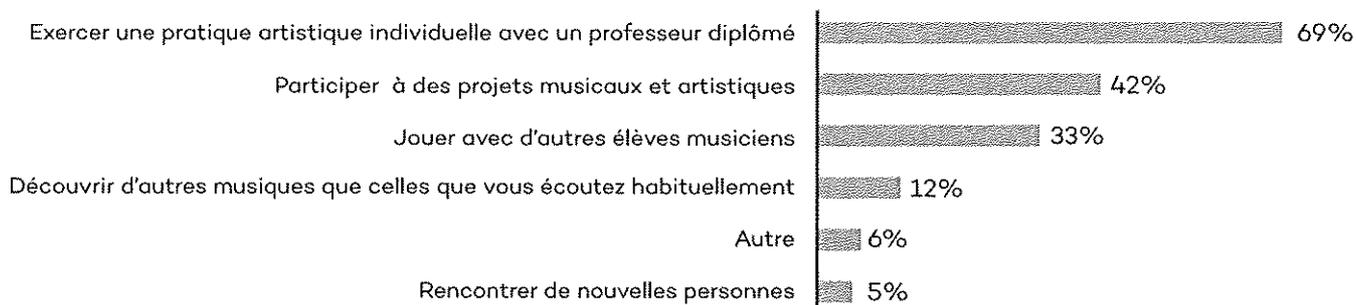


Diagrammes n° 4 à 8 : satisfaction des usagers et travail personnel

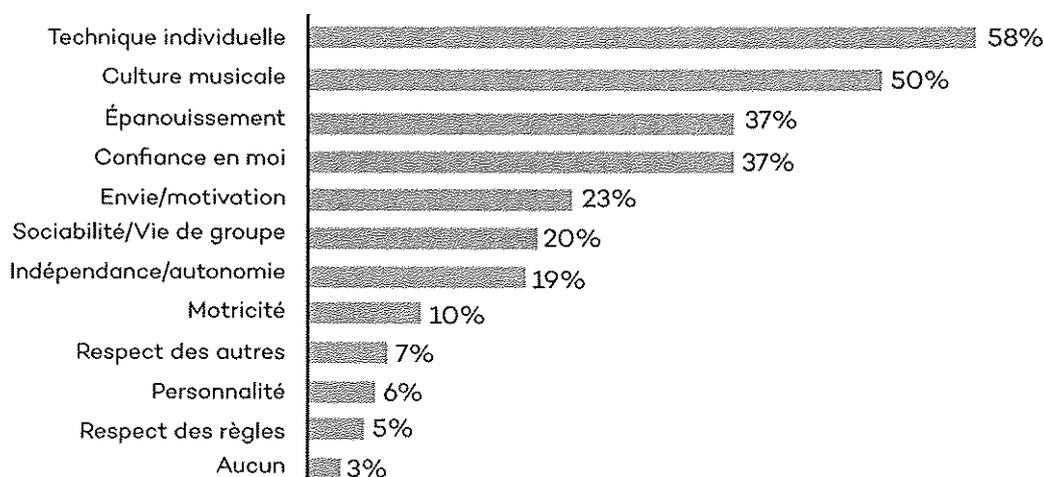
Analyse : Une majorité d'opinions favorables (diagramme n° 4) nous encourage à poursuivre les efforts engagés. Cependant il convient de trouver les moyens de progresser davantage sur l'image colportée par le conservatoire. La majorité des usagers ont connu le conservatoire par de tierces personnes (diagramme n° 5) ou au sein de leurs familles.

On peut noter que plus de 80 % des usagers précisent qu'ils pratiquent régulièrement leur instrument à leur domicile (diagrammes n° 7 et 8), et qu'ils apprécient de manière quasi partagée les diverses formes de pratiques artistiques : en soliste, en petit groupes, en orchestre ou en chœur (diagramme n° 6).

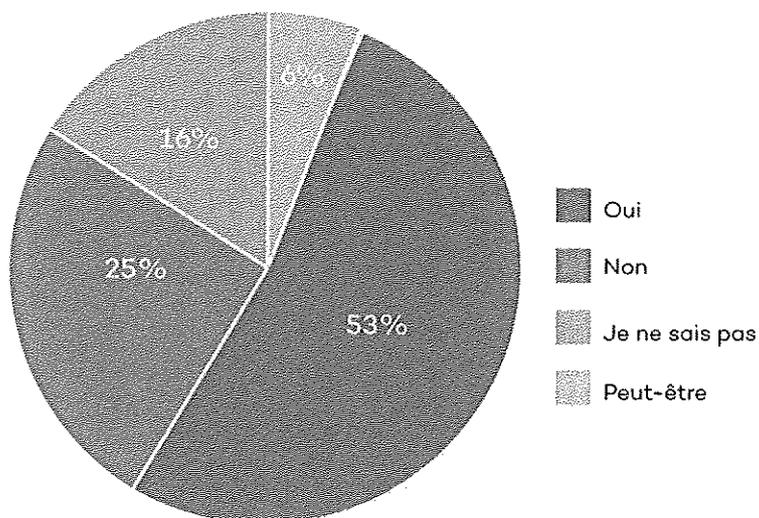
Perspectives : il s'avérerait utile qu'un bilan annuel soit engagé auprès des familles vers la fin de chaque année scolaire, en particulier en cette période d'innovations pédagogiques, afin de mesurer les degrés d'approbation de nos usagers et d'ajuster nos moyens d'actions en conséquence, dans le respect des objectifs fixés par le projet d'établissement.



Diagrammes n° 9 : Les raisons principales qui donnent envie aux usagers de venir au conservatoire



Diagrammes n° 10 : Sur quel élément pensez-vous avoir progressé au conservatoire ?



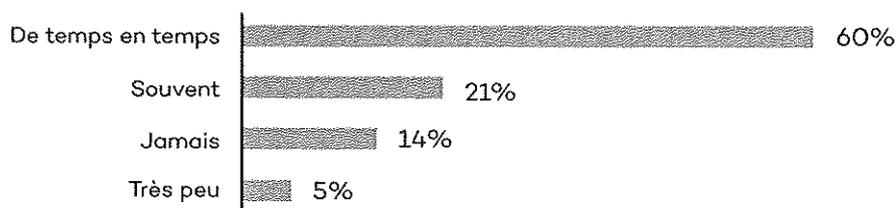
Diagrammes n° 11 : Envisagez-vous une orientation artistique ?

Diagrammes n° 9 à 11 : motifs de fréquentation du conservatoire par les usagers, progression personnelle et orientation artistique

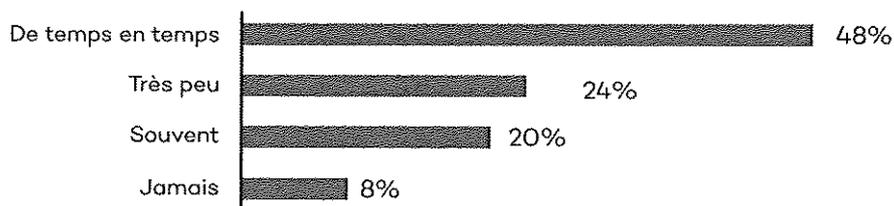
Analyse : La participation à une activité et à des projets artistiques, ainsi que le partage de ces démarches avec d'autres musiciens (diagramme n° 9) constituent les motivations principales des usagers à fréquenter le conservatoire. Ils puisent leur épanouissement personnel et leur motivation dans l'exigence et la qualité artistique des enseignements dispensés au conservatoire, gage du développement de leur culture musicale et de leur apprentissage instrumental (diagramme n° 10).

Nous pouvons souligner (diagramme n°11) le pourcentage des élèves désireux de suivre une orientation professionnelle artistique (6%). Les statistiques nationales indiquent qu'environ 1 à 2 % des élèves des conservatoires de France s'engagent dans une carrière professionnelle artistique. En outre les quotas non négligeables de ceux que la question effleure (16 %) et des indécis (25 %), face à la grande moitié des usagers qui pratiquent la musique à des fins d'épanouissement personnel, montrent la grande diversité de motivations et d'objectifs des élèves.

Perspectives : L'analyse de ces paramètres confirme la position du conservatoire dans son rôle de pôle ressources, vecteur d'épanouissement personnel, d'exigence, de rigueur et de motivation. Le Conservatoire doit veiller à conserver et à développer une dynamique culturelle qui réponde à une large diversité de motivations de ses usagers, qu'elles soient à des fins professionnelles ou de pratiques en amateurs. Le déploiement des innovations pédagogiques inscrites dans ce Projet d'Établissement nécessitera un bilan régulier des progrès ou difficultés constatées afin d'en évaluer les résultats et d'envisager les évolutions à engager.



Diagrammes n° 12 : Êtes-vous habitué à assister à des concerts et des auditions organisés par le CRD ?



Diagrammes n° 13 : Êtes-vous habitué à assister à d'autres événements artistiques sur l'agglomération?

Diagrammes n° 12 et 13 : Fréquentation des manifestations artistiques de l'agglomération

Analyse : 81 % des usagers disent assister, souvent ou ponctuellement, aux concerts et auditions organisés par le conservatoire (diagramme n° 12), et 68% d'entre eux assistent aux autres événements artistiques de l'agglomération (diagramme n° 13). Ces chiffres encourageants montrent l'intérêt des usagers du conservatoire pour la vie artistique et culturelle de leur lieu de vie. Ceci constitue une part importante des diverses missions du Conservatoire qui, dans son rôle de formation et d'accompagnement de ses usagers dans la multitude de leurs projets personnels, ont vocation à devenir les mélomanes de demain pour le spectacle vivant.

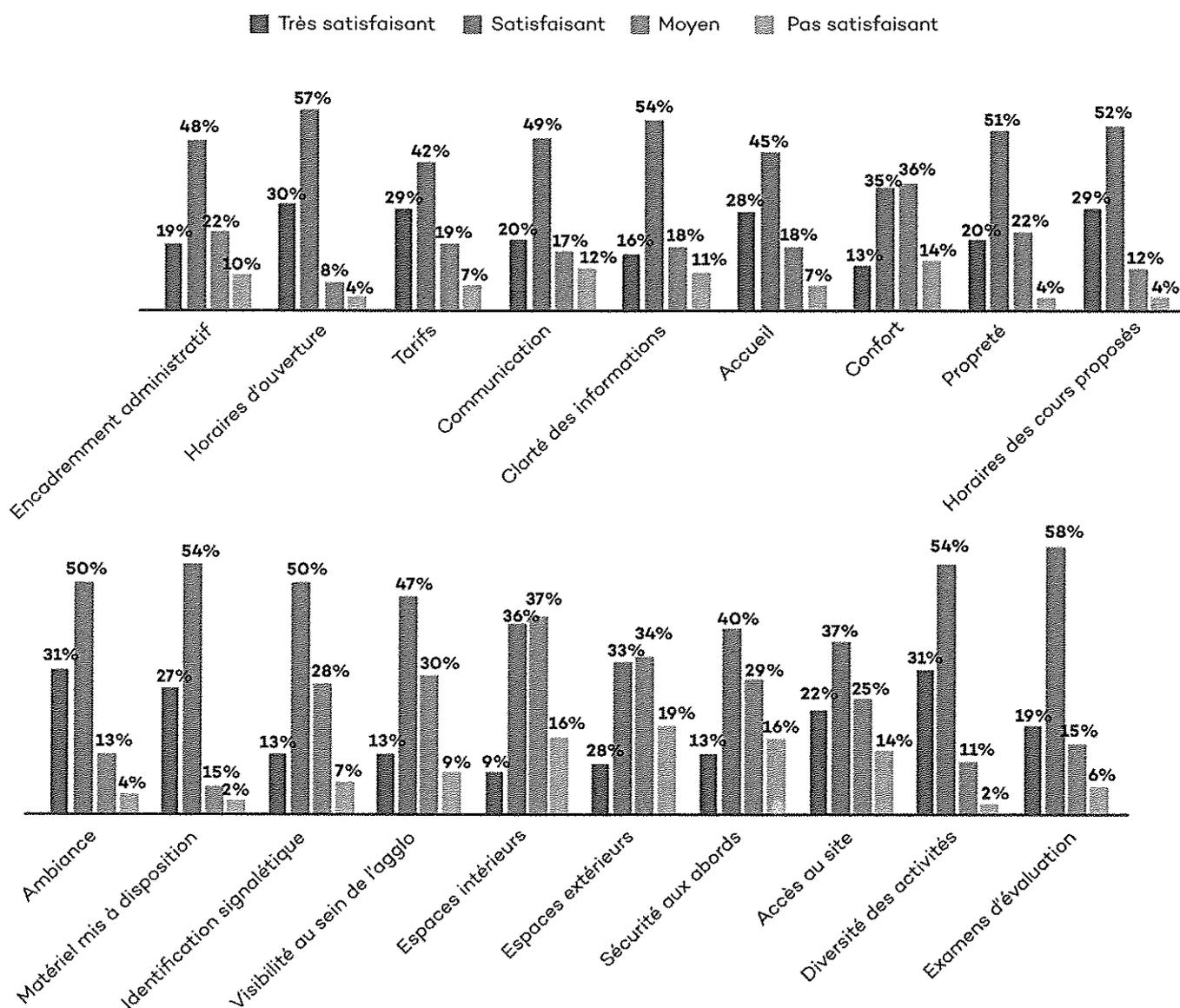
La dimension du spectacle vivant doit avoir une place privilégiée dans les propositions pédagogiques de l'établissement. L'ensemble du personnel pédagogique, avec le soutien du Codir et du pôle administratif, a un rôle moteur dans cette perspective d'éveil au spectacle vivant, et ce dès les premières années d'apprentissage.

Perspectives : Les Arts de la Scène, inscrits dans l'ouverture de la 2^{de} spécialité d'enseignement du Conservatoire auront vocation à davantage développer cette dimension d'adhésion au monde du spectacle

vivant, qui ne doit cependant pas rester exclusive à cette nouvelle création pédagogique. Au contraire, elle ne peut qu'être complémentaire à la dynamique insufflée par l'ensemble des artistes-enseignants du conservatoire, qui constituent eux-mêmes, auprès de leurs élèves respectifs, le premier lien concret avec le monde du spectacle vivant.

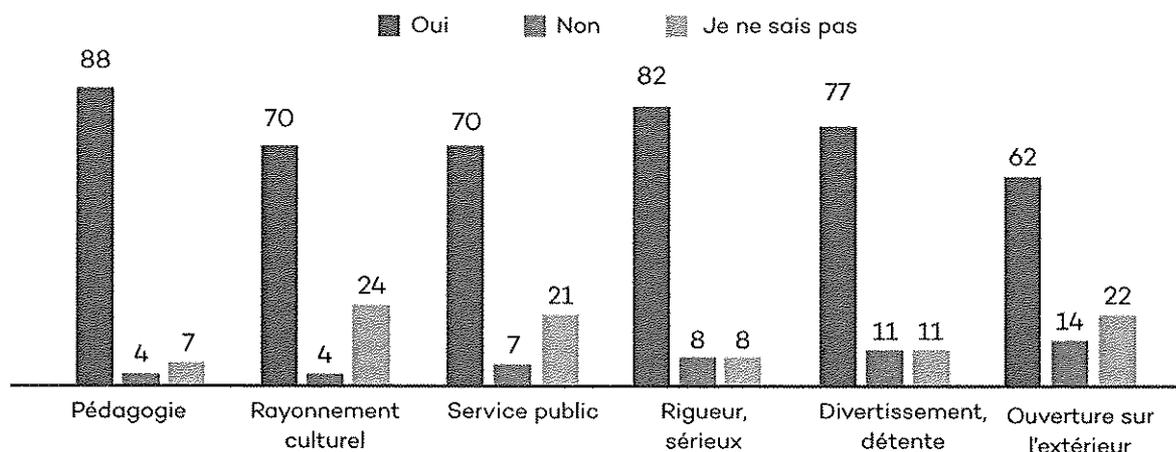
On constate en outre que les usagers sont davantage enclins à assister aux spectacles lorsqu'ils sont eux-mêmes concernés par des prestations artistiques et pédagogiques où ils sont amenés à se produire en public. Ces démarches suscitent généralement en eux le goût de la découverte des diverses esthétiques d'autres spectacles programmés sur l'agglomération. Il conviendrait de réfléchir à la mise en place de cartes d'élèves exigeant aux usagers de participer à un minimum de manifestations (2 ou 3 dans l'année par exemple).

2. ÉVALUATION DU CONSERVATOIRE

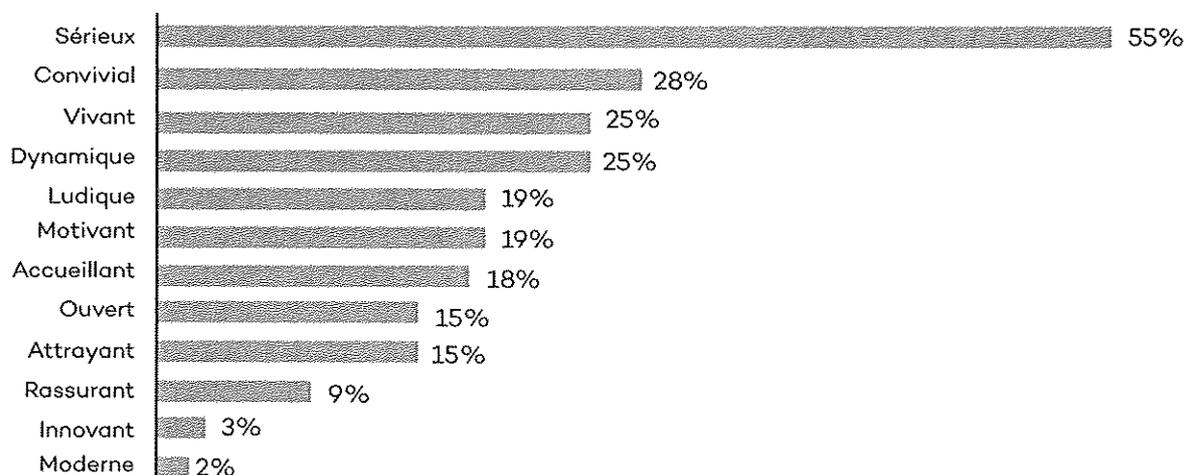


Diagrammes n° 14 : Cadre général

Diagrammes n° 15 : D'une manière générale le CRD correspond-il à vos attentes ?



Diagrammes n° 16 : Comment définiriez-vous le conservatoire ?



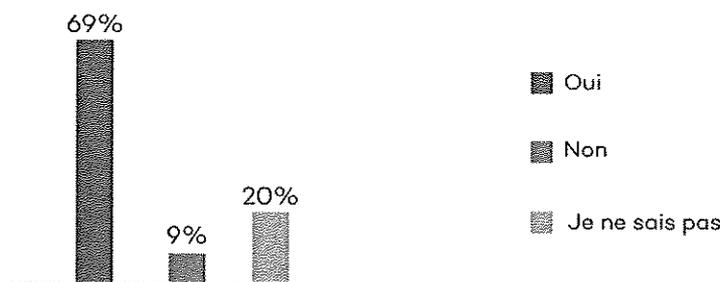
Diagrammes n° 14 à 16 : évaluation du cadre général du conservatoire

Analyse : les usagers se disent globalement satisfaits du conservatoire (diagramme n° 14) et affirment assez positivement que celui-ci correspond à leurs attentes (diagramme n° 15). En outre le Conservatoire offre une image (diagramme n° 16) définie par les usagers de sérieuse (55 %), conviviale (28 %), vivante et dynamique (25 %).

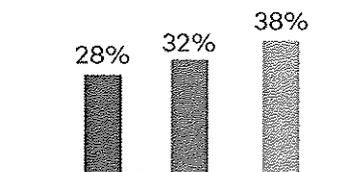
Nous pouvons noter toutefois quelques alertes pointées quant au confort, aux espaces intérieurs ou extérieurs, et à la sécurité aux abords des sites.

Perspectives : On peut facilement imaginer que ces quelques points d'inquiétudes concernent en particulier les sites du conservatoire qui présentent actuellement des bâtiments vétustes. Les usagers trouveront certainement un écho satisfaisant après l'intégration dans les nouveaux locaux du site de Presles Vichy-Cusset. Si les sites de Bellerive et St-Germain bénéficient d'un environnement adéquat, celui de St-Yorre reste néanmoins sujet à ces motifs d'inquiétudes liés à la sécurité et au confort des lieux, et nécessiterait une amélioration de ses locaux. Une enquête de satisfaction après au moins une année d'aménagement dans les nouveaux locaux permettra de mesurer l'impact de ce changement auprès des usagers.

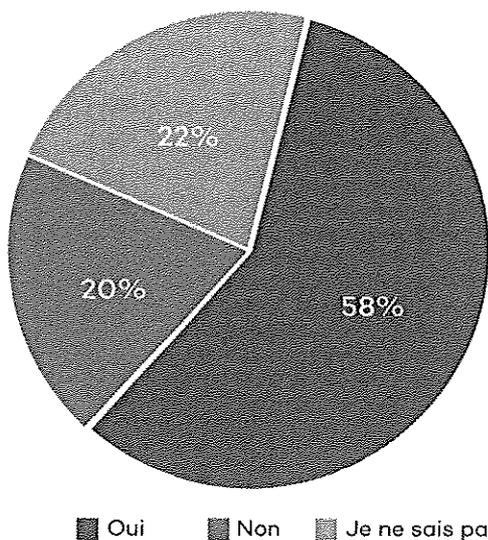
Diagrammes n° 17 : Pensez-vous que le CRD assure pleinement son rôle d'enseignement artistique sur l'agglomération ?



Diagrammes n° 18 : Avez-vous constaté des évolutions depuis le transfert des différentes écoles au sein du conservatoire d'agglomération ?



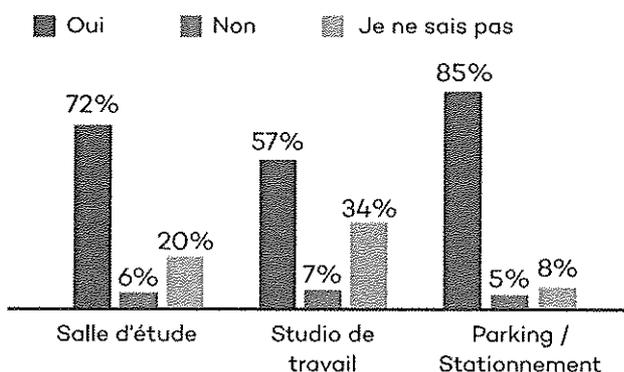
Diagrammes n° 19 : Le nouveau site du CRD va-t-il redéfinir votre organisation habituelle ?



Propos récurrents

- Éloignement du domicile
- Éloignement du centre-ville / médiathèque
- Absence de stationnement
- Horaires non-adaptés à la circulation

Diagrammes n° 20 : Priorités d'aménagement pour le nouveau site de Vichy/Cusset



Autres priorités ?

- Transports publics/Navettes depuis les écoles
- Auditorium
- Partothèque (bibliothèque musicale)
- Acoustique
- Tableaux d'affichage
- Stationnements vélos
- Espace de convivialité
- Ascenseur pour les personnes à mobilité réduite
- Casiers pour instruments
- La connexion WIFI

Voici un ensemble de remarques et suggestions des usagers non abordées dans le questionnaire, qui pourront contribuer à améliorer le service public du conservatoire :

- Amélioration de la gestion administrative
- Présence du conservatoire sur les réseaux sociaux / site internet
- Meilleure communication
- Explicitation du fonctionnement des cursus / cycles / examens
- Partenariat avec l'Éducation Nationale concernant le Bac Musique
- Instances consultatives d'élèves / parents d'élèves

Diagrammes n° 17 à 20 : le conservatoire au sein de la communauté l'agglomération

Analyse : si le conservatoire joue pleinement son rôle d'établissement d'enseignement artistique sur l'agglomération pour 69 % des usagers (diagramme n° 17), les avis semblent cependant plus partagés quant aux évolutions constatées depuis le transfert des différentes écoles au sein d'un conservatoire d'agglomération (diagramme n° 18).

Par ailleurs une majorité d'usagers (58 %) affirme que le nouveau site du CRD va redéfinir leur **organisation habituelle (diagramme n° 19)**. Enfin une large majorité (85 %) s'inquiète du manque de possibilités de stationnements aux abords du Conservatoire (diagramme n° 20). Il semblerait que cette problématique soit la même sur le site actuel.

Le conservatoire a fait l'objet ces dernières années de nombreuses évolutions et transformations dont l'ampleur des changements a eu vocation à générer chez les usagers quelques sources d'inquiétude. Le transfert des écoles de musique de l'agglomération au sein d'un unique établissement géré par une administration commune et regroupant l'ensemble des enseignants de chaque structure, le déménagement dans les futurs locaux des sites de Vichy et Cusset, et les évolutions pédagogiques annoncées par l'élaboration de ce nouveau projet d'établissement sont autant de motifs de questionnements et d'incertitudes pour les usagers du conservatoire.

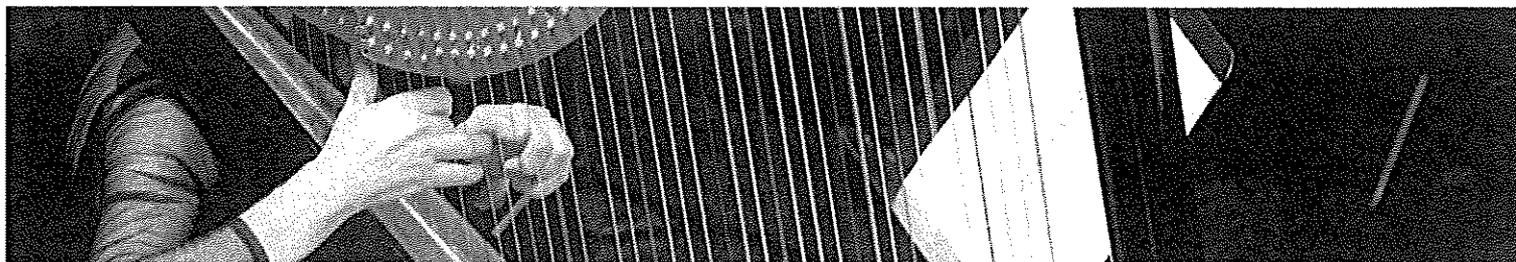
Perspectives : Les inquiétudes soulignées sont principalement liées à un manque de communication proposée aux familles sur les changements entrepris. Une réunion avec les familles constituerait un moyen de rassurer les usagers quant à la mise en œuvre des réformes engagées. Une large campagne de communication menée en parallèle par la collectivité et le conservatoire permettra en outre d'apporter des réponses concrètes quant au bien-fondé des améliorations proposées et des larges efforts consentis par la communauté d'agglomération pour contribuer à faire du conservatoire un acteur culturel majeur et essentiel au sein de la collectivité.

Le Conseil d'Établissement qui sera prochainement constitué aura un rôle d'information et d'échanges réguliers avec ses représentants (élus municipaux, personnels administratifs et enseignants de l'établissement, élèves et parents d'élèves), afin d'être consulté face aux réformes.

CONCLUSION

Il paraît important de proposer aux usagers des réunions d'information sous la forme d'ateliers participatifs, permettant à la fois de restituer aux parents d'élèves le résultat du questionnaire de satisfaction qui leur a été adressé, puis d'identifier et partager les marges de progrès de l'établissement dans une logique d'amélioration continue.

L'intérêt de ces rencontres avec les parents et l'ensemble des élèves réside essentiellement dans le fait de pouvoir partager leur « expérience usager » au quotidien, de les responsabiliser et de les faire participer à la vie de l'établissement, en leur proposant des échanges réguliers et de s'investir dans la vie du conservatoire ou de l'APEC.



III. LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU CONSERVATOIRE D'AGGLOMÉRATION

1. L'organisation du conservatoire d'agglomération

Le relogement des sites de Vichy et Cusset dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels et mieux adaptés à un enseignement musical de qualité, constituent un enjeu fort pour le développement culturel de l'agglomération. Ce nouveau site d'enseignement permettra de créer de meilleures conditions pour sensibiliser, élargir et accueillir de nouveaux publics. Cet outil de travail va permettre de donner de nouveaux moyens d'accueil et de développement de l'enseignement musical.

1.1 La modernisation des locaux

(cf. document en annexe 3 : Plans du nouveau conservatoire)

L'objectif de l'agglomération est le déplacement des activités des sites de Vichy et Cusset dans les locaux du lycée de Presles à Cusset pour pourvoir à la vétusté des bâtiments actuels.

Ces deux sites vont fusionner dans les nouveaux locaux réhabilités sur la cité scolaire Albert Londres (avenue de la Liberté à Cusset). Cette opération nécessite une importante réorganisation logistique et pédagogique qui va cependant permettre une ouverture non négligeable des capacités d'accueil et de développement des objectifs pédagogiques, artistiques et culturels du conservatoire.

Le nouveau site sera constitué d'espaces ou sections appropriées aux différentes disciplines (espaces de cours individuels, de pratiques collectives) et aux différents publics (administratifs, jeunes enfants, adultes, adolescents, personnes handicapées ou à mobilité réduite...)

L'ensemble présente un total de 3000m² sur 4 niveaux. Un espace est prévu pour les orchestres d'harmonie conventionnés avec le conservatoire (OHV et la Semeuse).

Il sera également possible d'accueillir des artistes en résidence ou d'accueillir des stages de musique.

L'intégration dans les futurs locaux est prévue en novembre 2019. Le déménagement est programmé pendant les vacances de Toussaint.

1.2 Le plan d'occupation

Un planning précis d'occupation des salles sera élaboré en début d'année scolaire une fois les emplois du temps établis par les professeurs et centralisés auprès du Conseiller aux Études. Cependant, la proposition pédagogique des pratiques collectives et des cours de Formation Musicale restent à améliorer quant à la proposition des jours de cours afin de proposer aux familles des alternatives convenables de choix de jours et heures de cours. Actuellement, nous constatons une trop forte concentration de cours sur deux jours principaux, mardi et mercredi, avec quelques cours trop rares le vendredi et samedi.

1.3 Un nouvel auditorium

Cet espace permettra d'accueillir les pratiques collectives du conservatoire et sera mutualisé avec l'orchestre d'harmonie « La Semeuse ». La surface représentera 200m², cette salle devra répondre aux exigences du spectacle vivant pour permettre la diffusion d'auditions, de concerts et de spectacles. La scène aura une utilisation modulable et le gradinage rétractable proposera des perspectives intéressantes d'occupation de l'espace.

Les conditions acoustiques répondront aux qualités d'audition propres à la diffusion du spectacle vivant. Cet auditorium sera étudié pour recevoir dans les meilleures conditions de confort (visuel, assise, proximité de scène, vidéoprojecteur et écran en fond de scène, projecteurs, possibilité d'enregistrement...) le public et les équipes artistiques.

La jauge de la salle comprendra 100 spectateurs assis en gradinage télescopique double palier. Le nombre de spectateurs debout sera calculé en fonction de la jauge assise (3 personnes au m²).



1.4 Un studio d'enregistrement

Le site Vichy-Cusset sera équipé d'un studio d'enregistrement doté des appareils et de la technologie nécessaires à la prise de son et au mixage, à l'amplification sonore, à la gestion des logiciels informatiques.

Le studio pourra être utilisé de différentes manières, selon les besoins techniques et pédagogiques :

- Utilisation interne pour les besoins directs du conservatoire (gestion de planning interne)
- Mise à disposition pour des utilisateurs extérieurs au CRD (location de matériel, temps horaire du technicien, gestion de planning externe).

Dans le cas d'une location à usage externe des locaux, il semble raisonnable d'élaborer une tarification à la journée ou demi-journée, permettant une rentabilisation de l'achat et/ou du renouvellement du matériel audio. Une tarification sera établie avec celle pratiquée par le studio d'enregistrement du Pôle Universitaire afin d'assurer une unification et cohérence territoriale.

Dans tous les cas, il est important que l'utilisation du studio d'enregistrement soit confiée à un nombre restreint d'agents internes au conservatoire dédiés à son fonctionnement et sa gestion en raison du matériel de haute technologie nécessitant une manipulation soignée et organisée.

Un des enseignants du Conservatoire, titulaire d'un brevet de technicien des métiers de la musique, sera chargé de l'installation, de la gestion et de l'utilisation des équipements du futur studio d'enregistrement. Ces nouvelles missions nécessitent d'y consacrer un volume horaire de 4h hebdomadaires.

Exemple de location du studio d'enregistrement du Conservatoire de la ville de Grigny (91) : 250 € la journée pour un volume horaire de 10h (soit 25 € / heure). Tarif dégressif.

Une fiche technique détaillée a été soigneusement élaborée pour l'achat du matériel du studio d'enregistrement et a été transmise à la DSI afin d'engager un marché public et l'achat du matériel nécessaire au démarrage de l'activité du studio d'enregistrement.

• Sécurité, accès et utilisation des locaux

Afin de faciliter les accès du conservatoire pour le personnel, un plan de distribution des clés (niveaux de passes) a été élaboré pour classer les accès selon plusieurs catégories :

- Passe général de tout le bâtiment : pour un personnel restreint (directrice, directeur-adjoint, conseiller aux études, régisseur, agents d'entretien), secrétaires, agents d'accueil
- Passe des salles pédagogiques : pour le personnel enseignant
- Clé unique de chaque salle (pour la mise à disposition auprès des élèves ou utilisateurs extérieurs)
- Clés uniques pour l'auditorium, la cabine du studio d'enregistrement et la salle OHV

Signalétique extérieure : il serait opportun que le conservatoire soit fléché sur les panneaux de ville aux alentours afin de faciliter l'orientation des usagers au cœur d'un quartier sujet à une circulation dense. En outre ce point aurait l'avantage pour la collectivité de donner un fort « signal de politique culturelle » tout en étant garant de la considération de la collectivité vis-à-vis de son conservatoire.

Signalétique intérieure : outre les informations numériques diffusées en continu ou accessibles par recherche tactile sur écrans numériques à l'accueil du Conservatoire, il conviendrait de mettre en place une signalétique discrète mais efficace par l'apposition d'indications fixes sur des supports adaptés à l'environnement et à la décoration globale du Conservatoire (panneau général à l'accueil, signalétique plus ciblée dans les étages). Ces prestations devront être étudiées avec discernement et bon sens afin d'adopter une stratégie de communication aussi efficace que discrète.

Les salles porteront une double appellation : un numéro permettant de situer l'étage et un nom de compositeur ou d'artiste célèbre en lien avec la discipline généralement dispensée dans les salles concernées.

Un espace de rangement des instruments des élèves, déposés provisoirement au conservatoire, est prévu au niveau de l'administration du Conservatoire (armoires à consignes au 1er étage).

BUDGET DU NOUVEAU SITE VICHY-CUSSET

BUDGET

Coût de l'opération :

5 230 000 € HT

2. Les orientations stratégiques et pédagogiques

2.1 Le pôle administratif

• Perspectives d'évolutions

(cf. documents en annexe 4 : Schéma d'organisation administrative du conservatoire – Disciplines enseignées – Organigramme de Vichy Communauté)

L'administration du conservatoire a fait l'objet de nombreux contrats successifs d'agents temporaires pour le secrétariat. Cette situation ne permettait pas un suivi raisonnable de tâches administratives très diversifiées au sein d'un conservatoire, générant alors plusieurs dysfonctionnements majeurs. Cette situation tend néanmoins vers une amélioration des conditions de travail avec le recrutement prévu d'une assistante administrative (pouvant assurer par ailleurs des tâches d'accueil) sur un poste pérenne. Ce poste supplémentaire d'assistante administrative permettra une restructuration à minima du pôle administratif, offrant alors une meilleure répartition des tâches pour un accueil amélioré des usagers du conservatoire.

En outre, le Chargé de Mission sera affecté au poste de Conseiller aux Études, dès septembre 2019, après la finalisation de la rédaction du projet d'établissement. Il aura la gestion de la scolarité et du parcours pédagogique des élèves du conservatoire, de leur suivi et de leur évaluation en concertation avec la Commission Pédagogique et Artistique (CPA) qui sera créée prochainement. Il aura mission en outre de coordonner le pôle administratif et de proposer un relais favorable entre l'administration, l'accueil des usagers et le collège des professeurs pour la pédagogie, sous l'autorité de la Directrice du conservatoire

• Dématérialisation des inscriptions

Tous les agents du conservatoire sont munis d'une adresse de messagerie électronique professionnelle. Cependant plusieurs enseignants utilisent encore leur messagerie personnelle. A compter du 1er septembre 2019, toutes les adresses personnelles seront remplacées par les adresses professionnelles afin de garantir le respect de la vie privée par rapport aux messages échangés en dehors des heures travaillées.

Les inscriptions de l'année scolaire 2019-2020 ont été totalement dématérialisées pour la 1ère fois au Conservatoire, après un travail de préparation et d'élaboration mûrement réfléchi, en partenariat avec la DSI¹.

Le processus d'inscription se présente comme suit :

- SITE INTERNET

La page du conservatoire sur le site internet de Vichy Communauté apporte toutes les informations pratiques nécessaires à l'information des usagers (propositions pédagogiques, grille tarifaire, jours et horaires de cours ou de RDV, règlement intérieur,...). Ces documents sont repris sur la page d'inscription en ligne de l'espace famille.

- POUR LES ANCIENS ÉLÈVES

Ils ont la possibilité de s'inscrire en ligne de manière complètement autonome en créant ou réactivant leur espace famille (un mail avait été adressé à toutes les familles du conservatoire pour signifier le lien, le code d'accès à l'espace famille ainsi que le rappel du niveau des élèves). La famille ayant des difficultés à créer ou réactiver son espace peut téléphoner ou se rendre au guichet unique de l'Hôtel d'Agglomération ou au CRD directement pour recevoir une aide. Un agent est toujours disponible pour répondre in situ aux besoins des usagers. Un poste informatique est également mis à disposition des familles.

1 Direction des Services Informatiques

- POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

Ils créent leur espace famille, si ce n'est déjà fait par une autre activité effectuée par les enfants au sein d'une autre structure de l'agglomération, et prennent un RDV en ligne (obligatoire pour le traitement de l'inscription pédagogique) sur le site de leur choix.

- LOCATION D'INSTRUMENTS

Les familles concernées prennent un RDV en ligne ou par téléphone pour le renouvellement du contrat de location ou pour toute nouvelle location.

- DEPÔT DES PIÈCES JOINTES

Les familles peuvent les déposer en ligne sur leur Espace Famille. Cependant ce point n'étant pas bloquant pour les inscriptions, les tâches de contrôle et de récupération des pièces s'avèrent particulièrement lourdes et font perdre beaucoup de temps aux agents, impactant la rapidité de traitement des inscriptions en ligne. Ce point sera à revoir et à améliorer pour une prochaine période d'inscriptions.

- CONCLUSION

L'ensemble du processus de dématérialisation des inscriptions a bien été anticipé. Les inscriptions ont pu être totalement dématérialisées et le seul papier utilisé a été le feuillet d'information des inscriptions. La DSI nous a particulièrement bien accompagnés pour le paramétrage de nos demandes et la mise en place de ce nouveau processus informatique. Contrairement aux années précédentes, où les inscriptions étaient effectuées sur bulletins papier, les usagers n'ont plus d'attente au CRD, l'accueil est fluide.

La gestion pédagogique et administrative de l'ensemble des sites d'enseignement a été améliorée cette année par la mise en place d'un progiciel de gestion des inscriptions administratives et pédagogiques.

Ce logiciel permet donc :

- de procéder à une dématérialisation totale des inscriptions des usagers ;
- d'accéder au suivi pédagogique des élèves et à leur historique de scolarité ;
- à chaque acteur, de centraliser l'ensemble des informations qui sont nécessaires ou relatives au fonctionnement de l'établissement : propositions pédagogiques, jours et horaires de cours, communication de toutes les données administratives ou pédagogiques, consultation du dossier et des évaluations de l'élève ;
- de mettre en place un système d'information en temps réel, performant et accessible à tous : administration, professeurs, élèves et parents d'élèves,... grâce à un accès extranet
- de gérer les listes de présences des élèves
- de communiquer avec les familles en accédant aux coordonnées enregistrées pour chacune d'elles
- de procéder à l'évaluation en ligne des élèves, à destination des familles

Une enquête de satisfaction sur la dématérialisation des inscriptions sera proposée aux usagers dans le courant du mois d'octobre 2019.

• **Dématérialisation des évaluations**

Le conservatoire aurait besoin de dématérialiser au maximum l'évaluation des élèves pour :

- Centraliser des informations globales de l'élève
- Interagir entre les divers interlocuteurs (usagers, professeurs, administration)
- Améliorer le suivi de l'élève : meilleure lisibilité du parcours, facilité de consultation
- Gérer les présences, l'assiduité,...
- Aboutir à une meilleure gestion administrative et pédagogique
- Aboutir à une meilleure coordination des diverses disciplines et des plannings

Dans le cadre de la dématérialisation administrative, le conservatoire envisage d'étendre ce dispositif aux évaluations des élèves (dossier de l'élève en ligne). Un test a été mené avec la DSI. Si le procédé semble opérationnel, l'année scolaire à venir devra permettre d'envisager la construction et les ajustements nécessaires, selon des critères d'évaluations qui restent à préciser au sein du collège des enseignants, d'une part sur une base commune de critères d'évaluations généraux, d'autre part en fonction des critères inhérents à chaque discipline.

Un travail conjoint avec la Direction des Services Informatiques (DSI) permettra d'optimiser le logiciel existant, notamment pour arriver à l'élaboration d'une dématérialisation efficace du suivi de l'élève : appréciations à l'année, résultats d'examen, registres de présences, attestations de cours, etc.

Administrativement, le logiciel utilisé par le conservatoire n'a jusqu'à présent pas été opérationnel et ne permettait pas une dématérialisation effective, propice à une bonne concertation, à une communication efficace, et à un suivi pertinent du parcours d'un élève. Depuis cette année, le logiciel Concerto a été paramétré afin de saisir et éditer sous forme de bulletins les appréciations des professeurs, permettant de conserver un historique consultable en ligne si nécessaire. A l'heure actuelle cette forme dématérialisée n'est qu'une transposition de l'ancien bulletin papier, en laissant à la discrétion de chaque enseignant la formulation de l'appréciation.

2.2 Une pédagogie innovante et une restructuration des départements pédagogiques

(cf. document en annexe 5: Cursus pédagogiques)

• La Commission Pédagogique et Artistique (CPA)

La création d'une Commission Pédagogique et Artistique (CPA) permettra d'accompagner et d'évaluer la Démarche et le Parcours Artistique des élèves, qu'ils soient inscrits dans un cursus diplômant ou non. Ce procédé globalisera à la fois les notions d'évaluation, nécessaire pour l'élève mais aussi pour les enseignants et la structure, et le suivi de l'élève sous un angle artistique. Il convient cependant de donner une forme et un support concrets à ce dispositif par le biais d'un livret d'élève dématérialisé de préférence. Cette instance continuera à réfléchir sur les points déjà abordés autour de l'évaluation des élèves.

L'évaluation est un outil pédagogique servant de guide à l'élève durant son cursus d'études ; les notions de contrôle continu ou d'examen de fin de cycle sont autant de moments où l'enseignant de la discipline principale et les autres enseignants des formations théoriques et des pratiques collectives, peuvent échanger leur regard et leur perception d'un élève. L'évaluation demeure une nécessité de notre métier. Elle est liée au fait que notre établissement est un lieu de formation spécialisé, classé et diplômant. À ce titre, l'évaluation participe de la communication entre les différents acteurs de l'établissement (enseignants, élèves, parents, élus) et se veut garante d'un souci de qualité et de suivi pédagogique dans l'enseignement.

L'évaluation n'est en rien un jugement péremptoire. Evaluer c'est savoir situer à tout moment un élève, en tenant compte à la fois de son projet personnel, de son parcours artistique, mais aussi du projet d'établissement, afin de lui permettre de se construire et d'évoluer tout en s'épanouissant au mieux dans le contexte du conservatoire.

Au moment de l'intégration des 5 sites du conservatoire au sein de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté, chaque site proposait historiquement des modes d'évaluations différents. Depuis la fusion administrative, les examens validant les fins de cycles ont été centralisés et harmonisés, avec pour finalité une homogénéisation du niveau sur l'ensemble du conservatoire tout en respectant la diversité des apprentissages.

D'une manière générale il convient de penser l'évaluation en la plaçant d'abord au service de l'élève afin de l'aider à se situer, en tenant compte de son projet personnel, mais aussi de le porter vers une ambition collective compatible avec le souci de formation et d'exigence artistique d'un établissement classé.

• Les modes d'évaluations

Mode actuel d'évaluation :

Une évaluation continue est effectuée pour tous les élèves quel que soit le cursus, sous la forme d'un bulletin semestriel. Les élèves arrivant en fin de cycle, sur proposition du professeur, présentent un examen de fin de cycle devant un jury invité.

Pour la formation musicale, l'évaluation des acquis s'effectue à la fin de chaque année sous la forme d'un contrôle en deux parties (écrit / oral) dont les épreuves inter-cycles, basées sur des critères communs pour un même niveau, sont effectuées par chaque enseignant au sein de sa classe. L'évaluation à partir de la fin du cycle II de Formation Musicale est assurée par un jury extérieur afin de garantir un jugement objectif sur chaque élève.

• Évolution des modes d'évaluations

Les diplômes et concours sont garants de l'évolution des compétences de l'élève, en cohérence avec les directives nationales édictées par le Schéma National d'Orientation Pédagogique et la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé, sans faire d'ingérence sur le projet pédagogique individuel qui appartient à chaque enseignant.

Pistes de réflexion des prochaines CPA (liste non exhaustive) :

- Mise à jour des niveaux et programmes d'examen
- Evaluation continue à l'intérieur des cycles ou bilan de mi-cycle
- Suppression des examens de fin d'année à l'intérieur d'un même cycle en FM
- Lien pédagogique plus affirmé entre cours instrumentaux et FM
- Vers une évaluation davantage en lien avec le spectacle vivant
- Unification du choix des ouvrages pédagogiques utilisés pour les cours de FM sur l'ensemble des sites
- Vers une dématérialisation des évaluations (Voir Page 35/36)

• **Pédagogie de groupe**

La pédagogie de groupe sera mise en place progressivement à compter de l'année scolaire 2019-2020 afin de consacrer l'année scolaire à venir à la construction et la mise en place du projet pour :

- Élaborer et construire le projet pédagogique avec un collectif de professeurs volontaires et motivés
- Bénéficier de l'apport d'intervenants extérieurs rôtés à cette pratique innovante (sessions de formations, enseignements, échanges de savoirs et de pratiques pédagogiques,...)
- Éclaircir les problématiques rencontrées face à des emplois du temps d'élèves surchargés
- Sensibiliser les usagers et les enseignants à cette pédagogie innovante
- Répondre à l'attente de certaines familles qui viennent au conservatoire 3 à 4 fois par semaine pour les cours de leur enfant et qui arrivent difficilement à gérer le nombre trop important de trajets
- Engager ponctuellement quelques essais sur site durant l'année en cours

Quelques conservatoires en France ont déjà expérimenté cette approche pédagogique qui paraît satisfaire un grand nombre d'élèves, limite le nombre d'abandons et apporte un regain de motivation et de dynamique professorale pour les enseignants volontaires.

Il s'agit bien évidemment de communiquer sur ces nouvelles pratiques pédagogiques auprès des familles et veiller à ne pas en faire une pédagogie « au rabais » qui consisterait à proposer le même cursus (standard) sur un schéma actuel condensé. Il s'agit bien d'une nouvelle approche pédagogique innovante, prenant en compte le rythme d'apprentissage des enfants qui sont forts sollicités de toute part, pour leur permettre d'avancer selon des directives pédagogiques différentes qui tiennent compte de l'effet bénéfique du groupe.

Il existe plusieurs formats à explorer :

• **Le cours unique**

- Département des Musiques Actuelles

L'enseignement des Musiques actuelles ne poursuit pas un apprentissage standard. Cette esthétique n'impose pas d'être un technicien chevronné de son instrument. L'approche pédagogique des Musiques Actuelles puise sa source dans une pédagogie qui lui est propre.

Le département des Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) récemment créé a pour mission de sensibiliser et former de futurs amateurs ou préprofessionnels aux pratiques artistiques et culturelles à l'aide d'outils de traitement et de conception des MAA. Il se positionne comme lieu de ressource, d'échanges, de diversité et de création.

Les instruments qui y sont enseignés :

- guitare électrique
- guitare basse
- batterie

L'apprentissage classique demeure le chemin le plus sûr pour les jeunes élèves (6-11 ans) et l'apprentissage des MAA peut commencer vers l'âge de 11 ans, correspondant à l'entrée au collège, voir en CM2. En effet, il nécessite de la part de l'enfant une certaine culture et maturité musicale, un sens du rythme et une démarche identitaire amorcée.

Les Musiques Actuelles englobent une large variété de styles musicaux : Blues, Reggae, Chanson, Rock, Jazz, Pop, Soul, Rap, Hard-Rock, Heavy Metal, Funk... Elles requièrent un sens de la pulsation indéniable.

- FMpO ou Formation Musicale par l'Orchestre (Musiques Actuelles)

Parallèlement à un cursus pédagogique diplômant ou non, le département des Musiques Actuelles a élaboré un dispositif de cours unique, intitulé Formation Musicale par l'Orchestre (FMpO) à destination des élèves de cycle 1 encadré par les enseignants de Musiques Actuelles. Ce dispositif pédagogique propose une formation complète à une douzaine d'élèves de guitare électrique, guitare basse et batterie. Les élèves disposent d'un enseignement de 2h (soit une seule venue hebdomadaire au conservatoire) permettant l'apprentissage de l'instrument, de la pratique collective et de la Formation Musicale Musique Actuelle durant ce temps de travail (écoute, harmonie, relevés, culture musicale,...)

Les élèves de MA souhaitant intégrer les cours d'harmonie jazz devront avoir validé un 1er cycle de FM Musiques Actuelles.

Un élargissement du dispositif « Cours unique » au cursus dit « Classique » sera à l'étude pour l'année scolaire 2020/2021 suite à un premier bilan de cette année pilote en Musiques Actuelles.

- **Dispositif pédagogique regroupant la Formation Musicale et la pratique collective (orchestre)**

Un cursus alternatif en parallèle au cursus actuel : différents cursus coexisteront avec le cursus diplômant dès le mois de septembre 2019.

- Pour les élèves de cycle 1

Possibilité d'apprentissage de la Formation Musicale par l'orchestre (FMpO pour les élèves de C1A2 – C1A3 des cursus dits « classiques »)

Alternative au cursus diplômant traditionnel, la FMpO permet d'apprendre la Formation Musicale et la pratique collective (orchestre) au sein d'un même cours (soit 1h30 hebdomadaire) sur le site de Vichy en septembre 2019 et suite au déménagement dans le nouveau site Vichy / Cusset à compter du mois de novembre 2019.

- L'Ecole par l'Orchestre (EpO pour les élèves de C1A3 – C1A4)

Cet apprentissage, dispensé par les enseignants de musiques traditionnelles, est davantage basé sur l'oralité et l'improvisation.

Il est prévu la création d'une classe pilote dès septembre 2019 sur le site de Bellerive avec une intégration de la pratique collective au cœur de la FM, par famille, sur la base du volontariat.

- Pour les adultes

Le conservatoire permet aux élèves adultes de se former en fonction des places disponibles. Formation Musicale adultes (débutants, intermédiaires, confirmés)

Le cursus adulte permet d'amener l'élève adulte à un niveau de début de 2nd cycle.

Un cours de Formation Musicale spécifiquement destiné aux chanteurs commencera en septembre 2019.

- Pour les Musiques Traditionnelles

Formation Musicale Appliquée (FMA)

Cycle 1 : FMA Jeunes Pousses

Cycles 2 et 3 : FMA Trad'Rock

Ces 2 cours regroupent la Formation Musicale et la pratique orchestrale spécialisées en Musique Traditionnelle. La Formation Musicale appliquée « Jeunes Pousses » et « TradRock » permet de faire le lien entre la pratique instrumentale et la théorie. Elle vise à donner les connaissances générales nécessaires à la pratique des Musiques Traditionnelles, et est orientée vers les savoirs et pratiques liées aux répertoires du Bourbonnais, Berry, Auvergne et Limousin. L'élève peut, s'il le souhaite, intégrer le cursus classique de Formation Musicale.

2.3 Le numérique au service de la pédagogie

Le numérique dans l'enseignement artistique est devenu une pratique régulière et attendue des élèves. Utiliser les nouvelles technologies dans un conservatoire, c'est utiliser un nouveau mode d'interaction où chacun devient contributeur et acteur au service d'un projet global. L'outil informatique est un complément à la pédagogie et permet d'imaginer de nouvelles formes d'enseignement, et d'inventer de nouveaux parcours ou interactions avec le monde entier.

- Musique assistée par Ordinateur (MAO)

En raison du prochain déménagement sur le site Vichy-Cusset, les nouveaux cours de MAO, ou Musique Assistée par Ordinateur, commenceront en janvier 2020, les locaux actuels ne permettant pas une mise en application immédiate de ce dispositif.

Il est prévu 5 postes PC, dont 4 utilisés en binômes par les usagers et 1 pour l'enseignant, chacun étant équipé de cartes SON. Les 4 PC élèves seront installés en mode « NOMADE », sur une table roulante pouvant se déplacer dans les couloirs et entre les salles, afin d'envisager des échanges et travaux avec les classes instrumentales qui le souhaitent. Ainsi les enregistrements réalisés directement dans les salles de cours et/ou de pratiques collectives seront ensuite traités auprès du studio d'enregistrement pour un montage final affiné.

Disciplines pédagogiques envisagées dans le cadre de la MAO :

- Atelier de musique électro (acoustique)
- Synthèse sonore (technique du son)
- Édition de partitions
- Traitement des sons midi
- Sonorisation, amplification, captation
- Technique de studio (connaissance et utilisation du matériel : micro, table de mixage)
- Création (composition musicale)
- Formation Musicale (FM) numérique

Les classes de FM seront dotées de téléviseurs numériques interactifs (TNI) proposant une utilisation innovante d'outils numériques adaptés à une pratique moderne et ludique de l'apprentissage de la Formation Musicale. Les 4 classes de FM du nouvel établissement seront progressivement équipées de TNI. L'utilisation de ces nouveaux équipements constituera une véritable avancée pédagogique du fait des nombreuses possibilités d'exploitation et d'utilisation de ces supports innovants.

Il est prévu également l'achat de 10 tablettes numériques Windows Surface pro, équipées d'un logiciel permettant aux élèves d'éditer des partitions à partir d'une écriture musicale manuscrite sur l'écran de la tablette. Un support « classe mobile » permettra en outre de ranger les tablettes en sécurité dans un caisson mobile (transportable ou fixé à un mur) servant à la fois de rangement et de recharge des tablettes.

• **Restructuration des départements pédagogiques**

- Département Jazz / FM Jazz

Jusqu'à présent le département jazz était organisé autour d'un big band et de quelques ateliers jazz sur le site de Cusset : atelier d'improvisation, atelier jazz vocal,... Chaque été depuis environ 10 ans, la ville de Cusset finançait l'organisation d'un stage de jazz, vocal et instrumental.

Une restructuration de ce département est envisagée afin de proposer une véritable cohésion d'ensemble au sein des propositions pédagogiques du conservatoire qui apportera une nouvelle dynamique car l'essoufflement des acteurs de ce département n'a pas permis de faire perdurer le stage de jazz qui a été annulé à la demande des enseignants. Le contrat des intermittents n'a pas été reconduit en septembre 2019 pour permettre à des enseignants interne au CRD d'accompagner ce département dans le cadre de leur temps de travail et permettre ainsi à un nombre plus important d'élèves de s'inscrire et de s'initier au jazz.

Une classe de piano jazz a été créée en début d'année scolaire 2018-2019, assurée par le professeur de guitare classique disposant par ailleurs d'un bagage artistique dans ce domaine.

Cependant il convient que les professeurs concernés et intéressés du conservatoire soient véritablement partie prenante, en tant que renforts des structures pédagogiques en place, pour redonner à cette discipline toute la dynamique nécessaire pour insuffler un nouvel élan et élaborer de nouvelles propositions pédagogiques pour une restructuration du département jazz :

- Big Band 1 pour une initiation à la pratique collective jazz (basée sur un langage écrit) : le travail sur l'oralité de cette esthétique sera appliqué au fur et à mesure de la pratique pour amener progressivement les élèves vers une plus grande maîtrise au sein du big band : Travail sur un phrasé, une esthétique, expérience préalable à un choix futur plus ciblé
- Big Band 2 pour les élèves confirmés

- Cours de piano jazz
- Recrutement d'un professeur de batterie à temps plein, pouvant dispenser des cours de batterie jazz et musique actuelle
- Ouverture d'un cours de FM jazz (fin de cycle 1 - cycle 2) commun avec la Musique Actuelle : 1h hebdo (harmonie jazz : accords, modes, chiffrages,...). Bien que structurés en départements séparés, les cours théoriques (notamment les cours d'harmonie ou de FM) pour le jazz et les Musiques Actuelles seraient mutualisés, au moins pour la 1ère année.

Cette création de cours de FM commun aux deux esthétiques est un début, mais il serait néanmoins souhaitable que des liens plus étroits se tissent entre ces deux départements. Bien qu'il ne soit pas judicieux de vouloir faire l'amalgame entre ces deux esthétiques, il serait cependant cohérent de pouvoir les associer en un même département qui procurerait certainement une cohésion d'ensemble et une émulation favorable aux deux esthétiques.

- Département Musiques Traditionnelles

Les musiques traditionnelles offrent une grande diversité, et sont caractérisées par leurs modes de transmission liés à l'oralité, elles sont associées à une culture nationale, régionale ou à une zone géographique. Il s'agit d'un pan du patrimoine que l'on s'approprie, et que l'on continue de faire vivre. Même si ces pratiques historiques construites initialement autour de rites paysans de tradition populaire se sont principalement déplacées du monde rural à la ville, elles en gardent toujours leur rôle social : celui de rassembler.

Le département de musique traditionnelle du CRD de Vichy Communauté est principalement lié au territoire du Bourbonnais et par extension du Berry, de l'Auvergne et du Limousin.

Il est à noter une demande non négligeable pour l'apprentissage de la vielle à roue, il faudra certainement réfléchir sérieusement à une ouverture de classe prochaine dans cette discipline. Le département de Musique Traditionnelle est enseigné exclusivement au conservatoire de Vichy Communauté au niveau de l'Auvergne et mérite d'être développé, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) y est d'ailleurs très favorable et nous encourage en ce sens.

- La formation Musicale revisitée

Si ce projet d'établissement est destiné à tracer les objectifs d'une réforme globale de fond pour les disciplines d'enseignement du Conservatoire, la Formation Musicale reste le département qui nécessiterait certainement les réformes les plus audacieuses du système actuel afin de redonner l'élan nécessaire à l'actuel schéma de notre éducation musicale. Celui-ci repose sur une tradition pluri-décennale qui, force est de constater, a aujourd'hui davantage de difficultés à séduire les jeunes générations d'élèves.

Fort des concertations déjà engagées et des réformes annoncées pour la Formation Musicale au sein du conservatoire, une analyse et une réflexion très approfondies seront nécessaires. Ainsi, sans vouloir balayer d'un revers de main l'héritage d'un passé nostalgique qui a fait, et continue de faire ses preuves, il s'agit pourtant de poser toutes les problématiques et d'analyser chaque situation pour parvenir à un compromis qui permette à tous les profils d'élèves de trouver un cadre pédagogique sur mesure. Ainsi notre proposition pédagogique sera en mesure, non pas de plier l'intégralité des élèves à un schéma tracé d'avance et ne correspondant pas toujours aux objectifs personnels fixés de nos usagers, mais d'adapter la pédagogie du conservatoire au plus grand nombre, selon des propositions en adéquation avec les attentes des usagers, dans le respect d'une pédagogie en lien avec l'esthétique, l'objectif et le profil de chacun.

La pédagogie de groupe et la formation numérique sont les premières réformes de notre conservatoire destinées à initier et impulser une nouvelle dynamique pédagogique.

2.4 Les arts de la scène ou seconde spécialité

Le conservatoire va élargir la proposition pédagogique à un schéma de développement innovant des enseignements délivrés à valeur de seconde spécialité qui sera effectif à partir de janvier 2020 pour asseoir la labellisation du CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) et développer la qualité des enseignements.

Les élèves inscrits au CRD disposeraient ainsi d'une formation artistique complète incluant la technique instrumentale (savoir jouer d'un instrument), la Formation Musicale (savoir lire une partition), la pratique collective (jouer ensemble), la pratique vocale (chanter ensemble), l'art scénique (se mouvoir avec aisance sur

scène), l'initiation au mouvement dansé, sans compter les autres disciplines en lien avec la seconde spécialité (découvrir la régie technique, l'art du décor, l'art vidéo, l'art graphique...).

Ce nouveau schéma de développement permettrait à tous les élèves du conservatoire déjà inscrits en cursus Musique de bénéficier d'un nouvel enseignement pour parfaire leur formation dans le cadre d'une UV à valider sur la base du volontariat et gratuitement.

Ce schéma de développement axé sur les « Arts de la Scène », est validé et encouragé par la DRAC² parce qu'il correspond aux orientations du ministère. Cette complémentarité des enseignements, assez innovante, permettrait de développer la singularité et la visibilité du conservatoire à l'échelle régionale et nationale.

Il s'agit d'une nouvelle philosophie d'éducation culturelle innovante et singulière qui a du sens pour un conservatoire. Elle permet la formation artistique complète d'un élève et constitue une valeur ajoutée dans une complémentarité pluridisciplinaire des enseignements.

3. Les partenariats et les dispositifs culturels en développement

3.1 Recherche de partenariats

• **Mécénat culturel**

Le conservatoire d'agglomération répond à des objectifs d'intérêt général et sa gestion désintéressée bénéficie à l'ensemble de la population du territoire. C'est pourquoi ces activités sont susceptibles de donner lieu à un mécénat culturel.

Le financement participatif est une voie d'avenir qui est encouragée par le Ministère de la Culture³.

Voici quelles sont les activités qui seraient susceptibles de faire l'objet d'un mécénat culturel :

Soutien au conservatoire d'agglomération dans le cadre de ses missions et activités pédagogiques d'enseignement :

- Enrichissement du parc instrumental mis à disposition des élèves (aides à l'acquisition ou à la restauration d'instruments de musique), mais également des collections du conservatoire (aides à l'acquisition de partitions ou d'œuvres instrumentales de la parthèque, objets d'accessibilité)
- Mécénat de compétences et soutien aux actions de valorisation du conservatoire dans le cadre de sa saison artistique, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets de création à forte dimension pédagogique : concerts, spectacles, auditions, conférences, invitation d'artistes de renommée dans le cadre de Master Class, organisation d'expositions...
- Enrichissement de la dotation du conservatoire en matériel et équipements visant à l'acquisition de nouveaux outils pédagogiques innovants tournés vers les nouvelles technologies, ou l'installation d'espaces à forte dimension pédagogique au sein du nouvel équipement en cours de réhabilitation.
- Financement de bourses destinées à financer la scolarité d'élèves de 2nd et 3^{ème} cycle selon des critères sociaux et/ou de mérite
- Soutien de l'accessibilité des projets artistiques facilitant l'inclusion en faveur de publics jeunes (interventions en milieu scolaire et structures de loisirs), fragilisés ou éloignés de la Culture (interventions en milieu hospitalier, auprès des personnes en situation de handicap ou au sein de maisons de retraite...)

• **Projets ponctuels inter-conservatoires**

L'élaboration de projets fédérateurs d'envergure et pluriannuels renforceront le rayonnement départemental et régional du CRD, œuvrant pour des actions culturelles et pédagogiques pluridisciplinaires dans une transversalité artistique impliquant tous les acteurs culturels du territoire, y compris les partenariats entre les différents conservatoires de l'Auvergne. En outre, des stages inter conservatoires au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes seront organisés pour développer la pratique orchestrale ou autres esthétiques artistiques.

2 Direction Régionale des Affaires Culturelles AURA

3 Financement participatif : une voie d'avenir pour la Culture, une coédition Ministère de la Culture / DEPS et Les Presses de Sciences Po

• **Le Pôle Universitaire et l'Enseignement Supérieur**

Les liens de coopération et de partenariat entre le conservatoire et le Pôle Universitaire Lardy de Vichy restent à construire. Il conviendrait de réunir les responsables des deux structures pour envisager un partenariat bilatéral (validation de modules musicaux en parallèle des études universitaires, chorale du Pôle universitaire,...)

Le Pôle Universitaire dispose en outre d'une Web TV (studio audiovisuel) et d'une station radiophonique locale. Cet outil audiovisuel, associé à l'utilisation du futur studio d'enregistrement du nouveau site de Vichy-Cusset, constituerait un complément pédagogique et de communication non négligeable qu'il conviendra de mettre conjointement à profit des usagers du conservatoire et des étudiants universitaires pour le développement et l'information des deux structures à destination du public. Il pourrait être envisagé une émission TV ou radio dédiée au conservatoire et à ses partenaires territoriaux, à une fréquence qui reste à définir (mensuelle, trimestrielle, bi-annuelle,...)

Ce Pôle Universitaire d'enseignement supérieur, annexé à l'université de Clermont-Ferrand (63 – Puy-de-Dôme), dispense des formations aux étudiants consacrées notamment aux techniques de l'audiovisuel et aux réseaux et communications (Cursus SRC). Des conventions ponctuelles ont plusieurs fois été signées entre le conservatoire et le Pôle Universitaire, cependant il serait pertinent que ce type de démarche ne reste pas à la marge des actions de partenariat des deux structures. Des actions de conventionnement à l'année auraient tout leur sens dans le cadre des nouvelles projections technologiques envisagées par le conservatoire.

A ce jour, on constate un très faible effectif d'inscrits dans la tranche d'âge concernée (18-21 ans) alors que 2000 d'étudiants post baccalauréat sont inscrits à Vichy (pôle universitaire, école de masso-kinésithérapie, centre international de formation aux langues étrangères,...)

Le conservatoire entamera une réflexion avec le Pôle Universitaire Lardy et les autres écoles d'études supérieures sur la possibilité de développer l'accueil des étudiants au sein du conservatoire, réservant à ceux d'entre eux ayant déjà une pratique musicale des places dans les orchestres ou autres ensembles vocaux afin de perfectionner ou de simplement maintenir leur pratique, et proposant à tous d'approfondir leur culture musicale au moyen de cours réguliers, de conférences, de concerts, ...

• **La cité scolaire Albert Londres dans le quartier de Presles à Cusset**

Une récente rencontre avec le proviseur de la cité scolaire Albert Londres a permis de tisser des premières perspectives de coopération et de partenariat entre lycée et conservatoire :

- Conventions de stages avec des étudiants des filières pros et/ou BTS : accueil, communication, gestion, management,...
- Internat disponible pour des hébergements dans le cadre de stages musicaux
- Partenariat avec la filière des métiers du BOIS pour des réalisations sur mesure de petits mobiliers ou étagères adaptés aux besoins du Conservatoire
- Utilisation de l'auditorium du lycée, disposant d'un piano pour délocaliser des projets pédagogiques ou auditions de classes instrumentales
- Des « ateliers pédagogiques » proposés par le Conservatoire seraient proposés en particulier aux étudiants du lycée Albert Londres (création de musique hip-hop, guitare amplifiée,...).

Sans compter que le futur déménagement des sites de Vichy-Cusset dans le quartier de Presles favorisera les échanges grâce à la proximité géographique. Une prochaine rencontre avec la direction du conservatoire et la direction du lycée Albert Londres est demandée par l'inspecteur pour une réflexion globale autour de l'option musique dans le cadre de la réforme des lycées.

• **Classes Préparant à l'enseignement en Supérieur (Partenariat et mise en réseau)**

Une perspective de projet de mise en réseau pourrait être réalisée avec le CRR de Clermont, CRD de Montluçon, CRD de Vichy.

Suite à la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine) promulguée en juillet 2016 qui vise à protéger la liberté de création et à moderniser la protection du patrimoine culture, la DGCA (Direction Artistique de la Création Artistique) propose aux conservatoires labellisés de déposer une

demande d'agrément afin de pouvoir proposer au sein de leur établissement, aux élèves se destinant à un parcours pré-professionnalisant, la possibilité d'intégrer des classes préparant à l'enseignement supérieur, leur assurant le statut étudiant, et la formation pédagogique nécessaire pour intégrer des Pôles supérieurs.

Selon l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt de dossier, il est stipulé dans l'article 8 :

« Dans le cas d'un enseignement préparatoire résultant de la coopération entre plusieurs établissements, une convention pluripartite entre les établissements ou les collectivités territoriales est signée. La convention détermine en outre la dénomination des enseignements préparatoires et désigne un représentant chargé de déposer la demande d'agrément. »

Une mise en réseau des conservatoires de Montluçon et Vichy avec le CRR de Clermont permettrait de renforcer les partenariats entre établissements d'Enseignement Artistique et serait un signe d'unité et de stabilité de la Région Auvergne.

La mise en réseau est encouragée par l'inspecteur de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture). Cette mise en réseau permettrait de continuer à favoriser la formation professionnelle des élèves préparant l'entrée dans les pôles supérieurs, de garder au niveau de l'Auvergne un pôle d'excellence et de faire partie d'un réseau culturel dynamique qui contribuerait au rayonnement régional et national de nos établissements.

- **Droit à la photocopie SEAM⁴**

Chaque année, la SEAM délivre des timbres que les enseignants du Conservatoire doivent apposer sur toutes les copies de partitions. Dans le courant de l'année scolaire, une rencontre sera organisée au sein du conservatoire avec un inspecteur de la SEAM afin de sensibiliser les enseignants sur les risques encourus dans ce domaine et leur expliquer les champs d'application inhérents aux règles de photocopies. Chaque année, la SEAM nous alloue une subvention d'aide à l'achat de partitions et devient ainsi un partenaire privilégié.

- **Schéma départemental des enseignements artistiques SDEA**

Il sera nécessaire de favoriser une mise en réseau et partenariat des différents conservatoires et écoles de musique de l'Allier afin de travailler communément à renouveler le SDEA (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques) à moyen terme.

3.2 Les dispositifs culturels en mouvement

- **Devenir un pôle ressource pour la pratique amateur**

Lieu de diffusion, d'enseignement et de création, le conservatoire est naturellement un « pôle ressource » pour les pratiques amateurs. Afficher une véritable mission de service artistique à la population, participer à la vie culturelle locale, élargir le champ de ses compétences devient un enjeu majeur.

Il est important d'accompagner et de développer la pratique collective (ensembles, orchestres, chant choral) d'autant que la majorité de nos élèves auront vocation à intégrer à l'issue de leurs études au conservatoire une pratique amateur.

Le conservatoire a pour mission d'offrir, dans les meilleures conditions pédagogiques, à autant de jeunes, d'adolescents et d'adultes qu'il est possible, une pratique et une bonne culture dans les disciplines proposées. Il œuvre et participe au développement des pratiques musicales amateurs. Il doit permettre à tous les élèves de maîtriser les moyens d'expression, les connaissances et les techniques.

- **Plan chorale**

LE CONTEXTE

Le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture ont présenté le « Plan Chorale » en décembre 2017. Il s'agit d'un plan ambitieux pour développer les chorales sur le temps scolaire.

⁴ Société des Editeurs et Auteurs de Musique

L'objectif est de renforcer les chorales, à l'école et au collège, du territoire de Vichy Communauté et plus largement dans le département de l'Allier afin qu'elles puissent accueillir un nombre toujours plus important d'élèves.

La DRAC a donné une subvention à hauteur de 85 000€ partagée entre le CRD de Montluçon et le CRD de Vichy Communauté pour faciliter la formation des professeurs des écoles par les enseignants du conservatoire et favoriser la création des chorales dans toutes les écoles du département.

- **Une saison artistique : création et programmation**

Afin de remplir pleinement ses missions culturelles et territoriales, le conservatoire encourage la programmation d'une nouvelle saison artistique. Cette programmation permettra aux enseignants de partager avec leurs élèves un lien cohérent entre la pédagogie enseignée et le spectacle vivant.

Les spectacles proposés dans la saison culturelle du conservatoire, à vocation pédagogique :

- s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation des publics, complémentaire aux programmations des établissements de diffusion et de création ;
- forment les élèves du conservatoire à se familiariser avec le spectacle vivant ;
- permettent le rayonnement culturel du conservatoire à travers l'agglomération ;
- permettent de se produire dans le cadre du nouvel auditorium.

A travers leur activité personnelle en tant qu'artistes, interprètes, créateurs ou théoriciens de l'art, les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique. Ainsi les activités de créateur, de concertiste en soliste ou en musique de chambre, de chef d'orchestre ou de chœur, de formateur, de membre de jury lié à l'enseignement ou à la diffusion, participent à l'équilibre artistique de l'enseignant et bénéficient directement aux élèves par le biais de la pédagogie.

Un bilan annuel permettra de préciser le nombre de concerts, de spectateurs et d'évènements ponctuels.

- **Création d'un orchestre symphonique**

Il existait un orchestre à cordes de qualité pour les élèves au sein du conservatoire. En permettant des répétitions sous la forme de sessions d'orchestre, un orchestre symphonique voit le jour mêlant le département des cordes avec la subtilité des sonorités des vents rythmé par les percussions. Les enseignants encadrent leurs élèves pour permettre la réalisation de projets d'envergure.

- **La parthothèque ou bibliothèque musicale**

- Vers une mise en réseau

L'existence et l'enrichissement constant de fonds documentaires de la parthothèque du conservatoire (partitions, méthodes, ouvrages d'érudition, traités, documents sonores et vidéos...) sont indispensables à la transmission des contenus, à la mise à jour des programmes et à la constitution d'une culture artistique.

Le conservatoire de Vichy possède une parthothèque comprenant environ 15000 partitions, 300 DVD, 300 livres et 1000 disques et un fonds ancien de 220 partitions du 18ème siècle et plus de 7000 partitions du 19ème siècle. Il est à l'initiative d'une mise en réseau départementale des fonds musicaux. Compte tenu du fonds (principalement des ouvrages pédagogiques avec un fonds important de matériel d'orchestre de Cycle I et II), la parthothèque a longtemps constitué un pôle ressource non négligeable pour les écoles de musique du département, voire de la région. Elle a été un site pilote au niveau du département de l'Allier et même au niveau de la région Auvergne. En effet, elle est la seule de ce type dans la région (au niveau des conservatoires et écoles de musique, il n'existe pas d'équivalent).

Le conservatoire est partenaire de la charte de mise en réseau des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération. Un logiciel mutualisé de référencement des documents empruntables ou consultables est déjà opérationnel sur plusieurs de ces sites. L'objectif est d'y associer à terme l'immense parthothèque du conservatoire dont le nouveau régisseur aura la gestion, grâce notamment à l'informatisation du fonds de partitions à référencer avec l'aide de la médiathèque de la ville de Vichy.



- **Bureau des projets**

Il pourra être envisagé la constitution d'un « bureau des projets » qui aura vocation à centraliser toutes les propositions du conservatoire (artistiques, pédagogiques, à caractère expérimental ou innovant), afin de réfléchir au montage et à l'articulation de l'ensemble des demandes partenariales dans une démarche globale cohérente et construite.

Les modalités d'organisation et de constitution de ce groupe de travail restent à définir mais une concertation et une réflexion pourront être initiées prochainement pour envisager les options de mise en œuvre.

Ce bureau permettrait en outre de décloisonner les départements du CRD pour travailler en mode projet transversal à forte valeur ajoutée.

Ce bureau pourrait réfléchir aux moyens de délocaliser les réalisations artistiques du conservatoire d'agglomération dans les différentes communes du territoire.

- **L'ouverture à de nouveaux publics**

- Public empêché (Musique et Handicap)

Le CRD poursuivra ses efforts, en fonction des moyens disponibles, pour s'inscrire dans une dynamique favorisant l'accès à l'art et à la culture pour tous les publics : crèches, écoles maternelles, maisons de retraite, cliniques et hôpitaux,...

Un des agents du Conservatoire, titulaire du DUMUSIS (Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant Spécialisé, qui confère un enseignement musical à destination des handicapés) intervient auprès du Centre Médico-Psychologique (CMP) de l'hôpital Jacques LACARIN pour les enfants présentant des troubles cognitifs. Cette démarche pourrait être développée plus largement auprès d'un public présentant différents types de handicap. Plusieurs professeurs se disent prêts à s'engager dans cette démarche également en suivant une formation.

Un atelier destiné aux élèves présentant des troubles autistiques est animé par une enseignante du CRD.

IV. LE PLANNING PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le schéma « Mise en œuvre des actions du conservatoire » (p. 59-60) propose un planning général des étapes et perspectives envisagées dans le cadre de ce projet d'établissement (2019-2024). Il souligne combien le conservatoire d'agglomération a vocation à être un pôle ressources en perpétuelle évolution, ouvert à des partenariats avec tous les acteurs culturels de son territoire, et au service de l'Éducation Nationale et des associations de pratique amateur.

Les actions pédagogiques et artistiques proposées par le conservatoire, au regard de la politique culturelle de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, montrent combien cet établissement est appelé à s'ouvrir à une grande diversité d'esthétiques et à s'adresser à un public le plus large possible par la richesse de ses enseignements. En perpétuelle évolution, il se veut porteur d'un projet d'envergure afin d'entretenir une motivation constante de ses élèves dans leur apprentissage, leur pratique, le développement de leur créativité artistique et l'accomplissement de leur autonomie.

L'évaluation du projet d'établissement

Il sera envisagé d'effectuer un bilan de ce projet d'établissement, en vérifiant que les objectifs ont été atteints, à la fin de chaque année scolaire.

Pour cela, il faut des outils de mesure des résultats permettant de vérifier que les activités se sont déroulées avec les moyens prévus, avec les données des fréquentations, d'inscriptions, les compte-rendus des réunions, questionnaires de satisfaction,...

L'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement. Contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Projet d'Établissement, elle doit aussi garantir la globalité de la formation des élèves ainsi que la réalisation des projets collectifs.

Mise en oeuvre des actions du Conservatoire

Axes de développement	2017		2018		2019	
		Sept. 2017		Sept. 2018		
Le Conservatoire de Vichy Communauté	Transfert des 4 sites de Vichy, Cusset, Bellerive, St-Yorre		Création d'une nouvelle antenne sur le site de St-Germain-des-F.		Travaux de réhabilitation d'un bâtiment sur la site de Presles Vichy / Cusset	
Les usagers (Elèves et parents) et le personnel du Conservatoire			Enquête et questionnaire auprès des professeurs du CRD (préparation du Projet d'Etablissement)		Préparation et lancement d'un questionnaire aux usagers du Conservatoire	
Projet d'Etablissement					Analyse et bilan	
Projet d'Etablissement					Concertation et réflexion avec les acteurs internes et externes du CRD. Groupes de travail, intervenants extérieurs,...	
Schéma de développement ou seconde spécialité					Choix de la 2 ^{de} spécialité (Conseil Communautaire du 13 juillet 2019)	
Documents administratifs et pédagogiques : règlements intérieur et financier, règlement des études, cursus pédagogiques	Règlement intérieur (juin 2017)				Cursus pédagogiques	
Instances de consultation: Conseil d'Etablissement, Commission Pédagogique et Artistique (CPA)					Travail sur la tarification et le règlement financier	
Education Nationale Education Artistique et Culturelle (EAC) et Projet Educatif de Territoire (PEDT)	Création (Ville de Vichy) des Orchestres à l'Ecole (antérieure au transfert de compétences à Vichy Communauté)		Ouverture aux publics empêchés		Convention de partenariat collège LES CELESTINS (ouverture classe artistique chant choral et arts scéniques) Restructuration du dispositif dumiste (nov 2018) PEDT ville de Vichy (mai 2019): reconduction des Orchestres à l'Ecole avec restructuration pédagogique	
Projet numérique					Réflexion autour de l'élaboration d'une pédagogie axée sur les outils numériques Dématérialisation administrative	
Projet numérique					Mise en œuvre des inscriptions dématérialisées	
Ressources humaines	Recrutement d'une nouvelle directrice (1 ^{er} mai)		Création de nouvelles classes instrumentales: harpe, traverso, flûte à bec, clavecin, piano jazz, guitare électrique, tambour		Création d'un poste de Chargé de Mission (coordination du Projet d'Etablissement)	
Ressources humaines			Recrutement d'un régisseur à temps plein (nov. 2017)		Ouverture d'une classe de Musique Actuelle	
Ressources humaines			Recrutement de 5 professeurs de la nouvelle antenne de St-Germain-des-Fossés		3 nominations PEA (clarinette, piano, chant soliste)	
Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de l'Allier (SDEA 03)	Création du 1 ^{er} SDEA (2007)		Convention SDEA 2017 / 2020 avec le Conseil Départemental			
Communication			Nouveau logo du Conservatoire		Livret d'information pédagogique du Conservatoire à destination des usagers	
Portenariats			Concertation avec les orchestres associatifs de l'agglomération dans le cadre d'une convention de partenariat pédagogique		Rédaction de la convention de partenariat pédagogique (pratiques collectives au sein des orchestres associatifs de Vichy Communauté)	

Sept. 2019	2020		Sept. 2020	2021	Sept. 2021	2022	Sept. 2022	2023	2024
Déménagement dans le nouveau Conservatoire (inauguration : 22 nov. 2019)									
Mise en œuvre des réformes et décisions (l'usager au cœur du Projet d'Établissement)		Enquête de satisfaction pour la dématérialisation des inscriptions							
Elaboration et rédaction du PE, pour validation en bureau et conseil communautaire du 26 septembre 2019	Mise en œuvre opérationnelle (année pilote) du Projet d'Établissement		1ère évaluation du Projet d'Établissement	Application du Projet d'Établissement 2019-2024 (avec étapes de lectures et retours d'expériences, bilan annuel et ajustements le cas échéant)			Nouveau Projet d'Établissement (2024-2029)		
	Mise en œuvre du schéma de développement ou 2nde spécialité ARTS DE LA SCÈNE	1ère évaluation de cette mise en œuvre							
	Rédaction et mise en œuvre du règlement des études		1ère évaluation du règlement des études						
Création de la Commission Pédagogique et Artistique (CPA)	Organisation des votes et élection du 1er Conseil d'Établissement	Lancement de la 1ère réunion du Conseil d'Établissement							
Mise en place du plan chorale (janvier 2019)	Convention avec le collège Jules Ferry (Musiques Traditionnelles)	Projet chant choral en maternelle (juin 2020)			Projet de partenariat avec les lycées Albert Londres	Projet de partenariat avec le Pôle Universitaire - Création d'un chœur universitaire avec les étudiants du Pôle Lardy			
	Création d'un atelier de MAO (Musique assistée par Ordinateur) ouverture janvier 2020. Achat de matériel numérique (tablettes, tableaux interactifs, PC...) pour les besoins pédagogiques	Lancement des cours de FM numérique - Ouverture du studio d'enregistrement - Plan de développement du projet numérique		Réorganisation de la parthothèque - référencement		Ouverture au public de la parthothèque			
	Expérimentation sur les nouvelles techniques numériques (MAO, FM numérique...)								
Création de 2 postes : 1 Conseiller aux Etudes et 1 Assistante Administrative et d'Accueil		3 nominations de PEA à l'étude							
Recrutement d'un AEA batterie Musique Actuelle avec nouvelles spécificités jazz									
Augmentation du temps de travail d'un DUMiste. Recrutement AEA chant choral dans le cadre du plan chorale									
Convention SDEA 2017 / 2020 avec le Conseil Départemental		Début de réflexion autour d'un ajustement du SDEA (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques) pour le département de l'Allier							
Flyer inaugural du nouveau Conservatoire	Saison Artistique du Conservatoire (à partir de janvier 2020)								
Rencontre des élus de chacune des 39 communes de l'agglomération : analyse de leurs appréhensions du Conservatoire et élaboration d'une stratégie de partenariat pédagogique et artistique	Rapprochement avec le CEFEDM (depuis janvier 2020)		Réflexion sur les classes prépa (CRR de Clermont, CRD de Montluçon et Vichy)	Réflexion autour de la mise en œuvre des classes prépa pour l'enseignement artistique supérieur					

CONCLUSION

Ce projet d'établissement doit servir au rayonnement du conservatoire d'agglomération de Vichy Communauté, mais au-delà de la réforme structurelle, tous sont concernés. Face aux besoins du projet pédagogique et artistique du conservatoire d'agglomération, le travail en équipe doit permettre de valoriser les compétences de chacun de ses membres, en les mettant au service de l'ensemble du public. L'échange et le dialogue au sein d'une équipe ont pour effet de renouveler les situations pédagogiques et de vivifier l'enseignement. Prendre en compte l'ensemble des objectifs est l'affaire de tous et certains enseignants ont un rôle particulier à jouer dans la mise en commun et dans l'organisation que cela implique (les responsables de la mise en œuvre de projets transversaux, les responsables de pratiques collectives...)

Le bon fonctionnement de l'équipe pédagogique repose sur une concertation régulière dont les modalités sont déterminées par le règlement intérieur. Des coordonnateurs, membres du Conseil Pédagogique se verront confier des missions allant de la mise en œuvre jusqu'à l'organisation de ce projet. Les principaux outils de la concertation sont le Conseil Pédagogique, les départements pédagogiques, le règlement des études et le Conseil d'Établissement.

Le Conseil d'Établissement formé d'élus de l'agglomération, de la direction, de l'administration, de l'équipe pédagogique, des usagers (élèves, parents d'élèves), de l'Éducation Nationale, des personnalités ou partenaires associés à l'établissement, est l'instance qui rassemble, synthétise et se prononce sur l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement.

Notre projet d'établissement s'inscrit dans la volonté d'enrichir la pédagogie artistique des expériences de chacun, de l'ouvrir au plus grand nombre avec enthousiasme, exigence et esprit d'ouverture, et de l'enraciner dans un projet cohérent et durable, principales conditions de la réussite de cette entreprise.

Le transfert du conservatoire dans la structure communautaire de l'agglomération va certainement contribuer à réaliser une profonde mutation et revalorisation des infrastructures du conservatoire avec la mise en place d'un « cadre à sa mesure ».

La mise en œuvre d'un management responsable des équipes, porteur de sens, réaliste et motivant, permettra peu à peu d'ancrer durablement ce projet d'établissement collectif en donnant une nouvelle identité culturelle à cet établissement et en garantissant ainsi la durabilité de cette dynamique.

Ce projet d'établissement contribuera largement, à l'échelle du territoire de Vichy Communauté, à installer un nouveau schéma de développement culturel contribuant à la mise en place d'actions pédagogiques innovantes liées aux enseignements artistiques, à la modernisation du pôle administratif, à des projets en lien avec le numérique au service de la pédagogie, à la création d'un studio d'enregistrement à l'échelle communautaire, à la mise en place d'une seconde spécialité « les Arts de la scène » soutenue par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), au développement et renforcement des partenariats avec les acteurs locaux (associations culturelles, institutions culturelles, Éducation Nationale), à la création et à la programmation d'une saison artistique, à des partenariats inter-conservatoires renforcés à l'échelle du Département et de la Région.

Il permettra d'impulser une nouvelle dynamique de projets apportant un véritable rayonnement culturel à l'échelle du territoire d'agglomération et répondant ainsi aux besoins des usagers de 4 à 99 ans.

Le conservatoire d'agglomération de Vichy Communauté doit, plus que jamais, s'inscrire dans une perspective d'ouverture, d'exigence culturelle et artistique, d'efficacité et de modernité, et s'armer face aux mutations de notre société en proposant des évolutions pédagogiques résolument tournées vers l'avenir.

*Un conservatoire,
une pédagogie,
et une culture au service du futur...*

Françoise CAUSIN, Directrice du Conservatoire d'Agglomération de Vichy Communauté
Bruno TOTARO, Chargé de Mission.

ANNEXES

Annexe 1 : Les 39 communes de Vichy Communauté

Annexe 2 : Thèmes de travail

Annexe 3 : Plans du nouveau conservatoire

Annexe 4 : Schéma d'organisation administrative

Disciplines enseignées

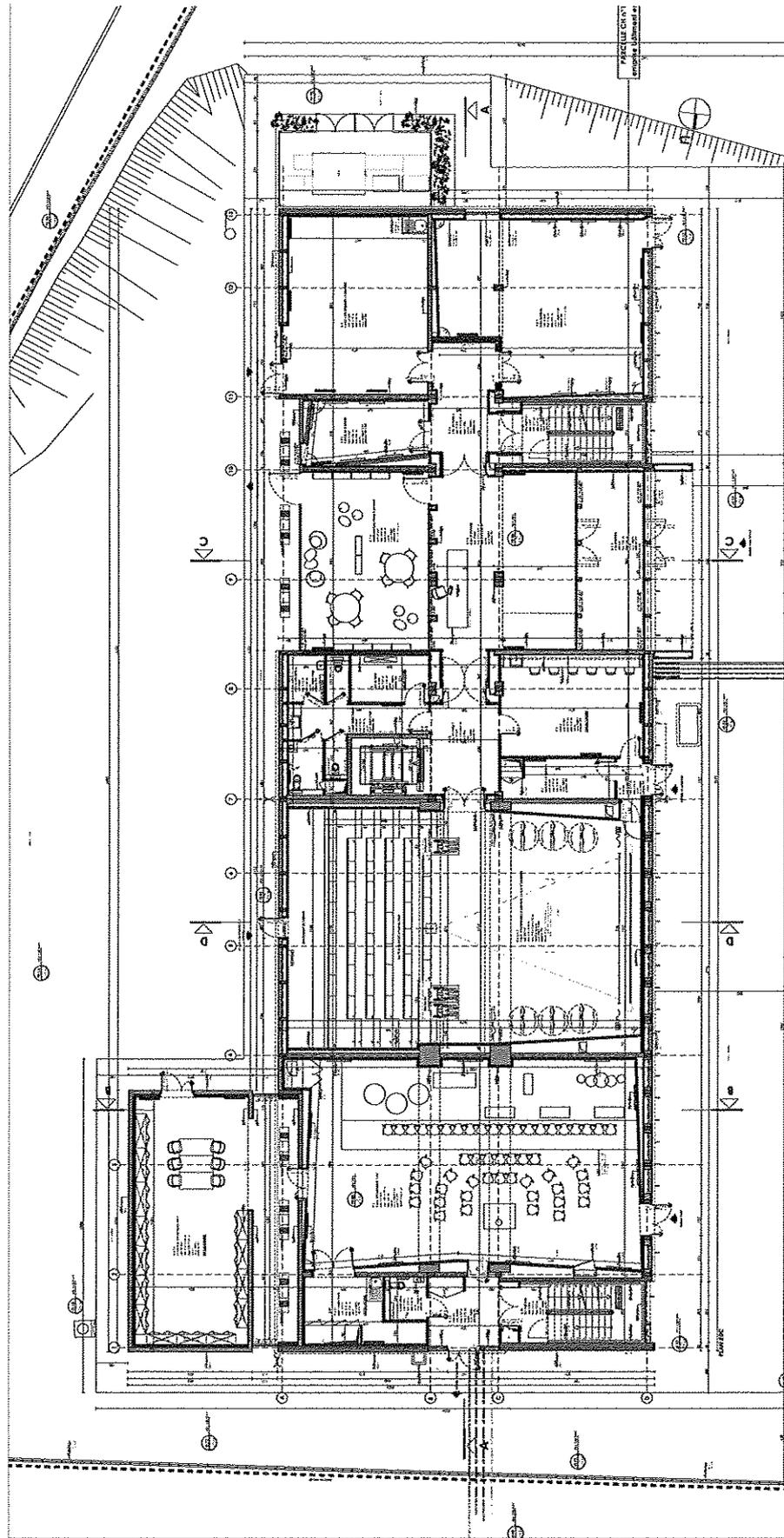
Annexe 5 : Coursus pédagogiques

ANNEXE 1 : LES 39 COMMUNES DE VICHY COMMUNAUTÉ

Abrest (03200) 2 659 hab.	Laprugne (03250) 360 hab.
Arfeuilles (03640) 685 hab.	Lavoine (03250) 151 hab.
Arronnes (03250) 354 hab.	Le Mayet de Montagne (03250) 1 537 hab.
Bellerive sur Allier (03700) 8 579 hab.	Le Vernet (03200) 1 808 hab.
Billy (03260) 840 hab.	Magnet (03260) 794 hab.
Bost (03260) 179 hab.	Mariol (03270) 816 hab.
Brugheas (03700) 1 311 hab.	Molles (03300) 802 hab.
Busset (03270) 849 hab.	Nizerolles (03250) 330 hab.
Charmeil (03110) 723 hab.	Saint Clément (03250) 355 hab.
Châtel-Montagne (03250) 419 hab.	Saint Germain des Fossés (03260) 3 667 hab.
Châtelus (03640) 135 hab.	Saint Nicolas des Biefs (03250) 181 hab.
Cognat-Lyonne (03110) 636 hab.	Saint Pont (03110) 550 hab.
Creuzier le Neuf (03300) 1 007 hab.	Saint Rémy en Rollat (03110) 1 601 hab.
Creuzier le Vieux (03300) 3 202 hab.	Saint Yorre (03270) 2 745 hab.
Cusset (03300) 13 286 hab.	Serbannes (03700) 723 hab.
Espinasse-Vozelle (03110) 850 hab.	Seuillet (03260) 478 hab.
Ferrière sur Sichon (03250) 563 hab.	Vendat (03110) 2 192 hab.
Hauterive (03270) 1 076 hab.	Vichy (03200) 25 221 hab.
La Chabanne (03250) 186 hab.	
La Chapelle (03300) 381 hab.	
La Guillermie (03250) 151 hab.	

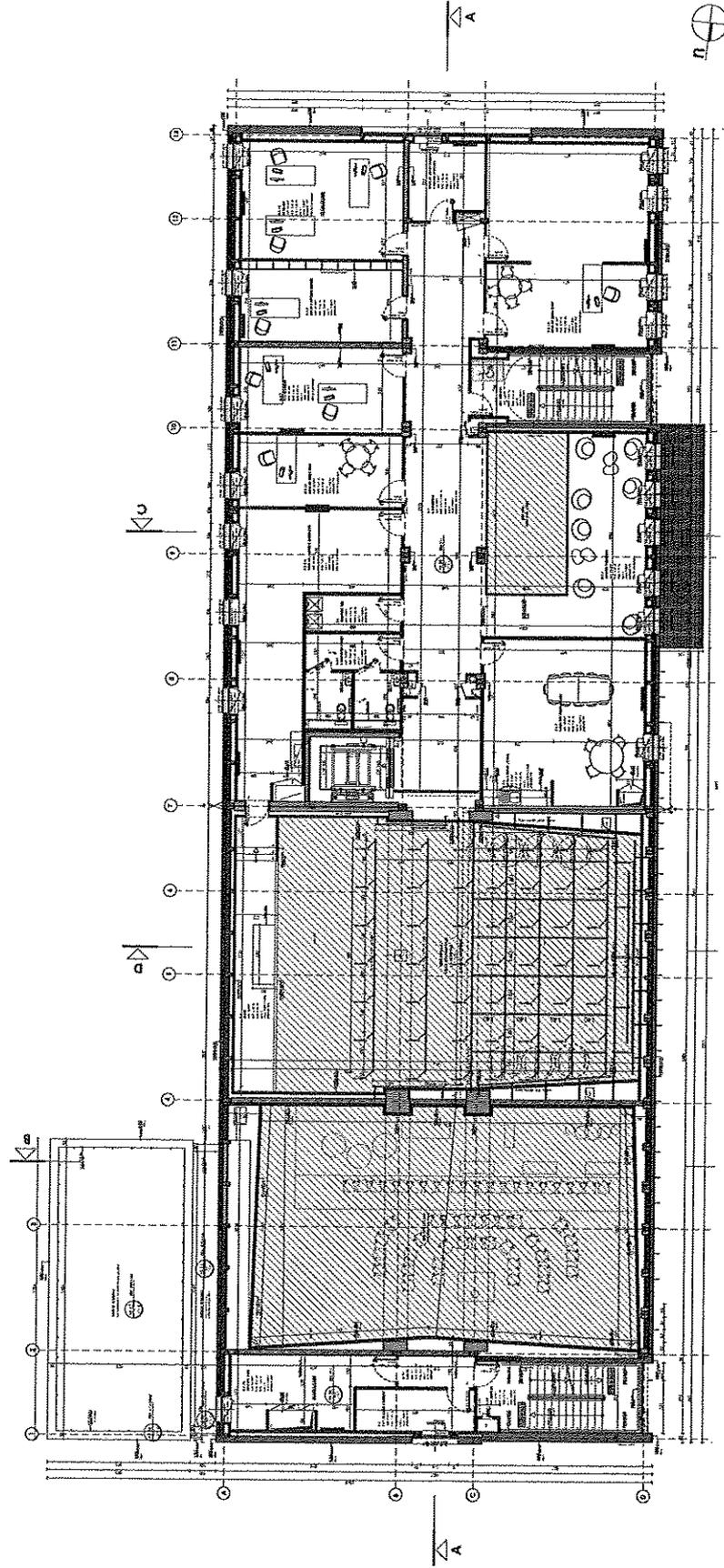
CONSERVATOIRE D'AGGLOMERATION DE VICHY COMMUNAUTE	
Groupes de travail et items de réflexion	
Groupes	Thèmes de réflexions et travaux
Démarche qualité	
1	Questionnaire de satisfaction des usagers
Orientations stratégiques	
2	Vers une 2 nd e spécialité "Arts de la Scène"
3a	Vers l'évolution d'un département commun aux musiques actuelles, jazz, musiques traditionnelles, soundpainting,... Réflexion autour de l'aspect technique d'un studio d'enregistrement et d'une régie technique d'amplification et de diffusion sonore.
3b	
4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programmation, Diffusion 2. Stratégie de communication 3. Vers une mise en réseau : Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA), département baroque, sessions orchestre symphonique
Nouvel équipement et organisation administrative	
5	Partenariat et rayonnement territorial
6	<p>Organisation du nouveau conservatoire : gestion de la nouvelle parthèque logistique, atouts techniques, potentiel,... Besoins et gestion d'une logistique de diffusion, d'enregistrement et d'amplification sonores ou visuels.</p> <p>Culture d'accueil : communication, information, accueil du public. Réflexion autour du CRD comme lieu de vie au-delà de la dimension éducative et pédagogique : espace culturel d'expositions, de diffusions, de productions artistiques,... Comment ouvrir les équipements du CRD sur la cité ?</p>
7	Dématérialisation administrative : vers une orientation numérique du pôle administratif ?
Pédagogie	
8	Formation Musicale
9	Pédagogie de groupe et innovations pédagogiques
10	Les outils du numérique dans l'apprentissage musical et artistique. Réflexion autour de l'aspect éducatif d'un studio d'enregistrement et de l'apprentissage d'utilisation d'une régie technique. Initiation aux métiers du son et du numérique.
11	L'évaluation des élèves
12	Education artistique et culturelle (partenariat Education Nationale) Eveil – Petite enfance (au sein du CRD)
13	<p>Cours pédagogique et objectifs prioritaires (déjà effectué au titre de l'année pilote) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention avec les orchestres d'harmonie - Classe artistique chant choral et théâtre au collège Les Célestins - Session orchestre symphonique - Convention de partenariat en cours avec le CRD de Montluçon - Ouverture de classes : harpe, flûte à bec, traverso, musiques actuelles, tambour, piano jazz <p>Objectifs pédagogiques à moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle démarche et proposition pédagogique ? (création d'un chœur universitaire) - Consolidation de l'existant ou développement de nouvelles pratiques ? - Place et redéfinition des départements pédagogiques au sein du CRD ? - Quels modes d'apprentissage privilégiés (de l'éveil au perfectionnement) ? - Parcours personnalisés et accompagnement des élèves ? - Pratiques collectives : quelles orientations et stratégie ?

ANNEXE 3
PLANS DU NOUVEAU CONSERVATOIRE
REZ-DE-CHAUSSÉE
(ACCUEIL – AUDITORIUM – ORCHESTRES D'HARMONIE –
PERCUSSIONS)

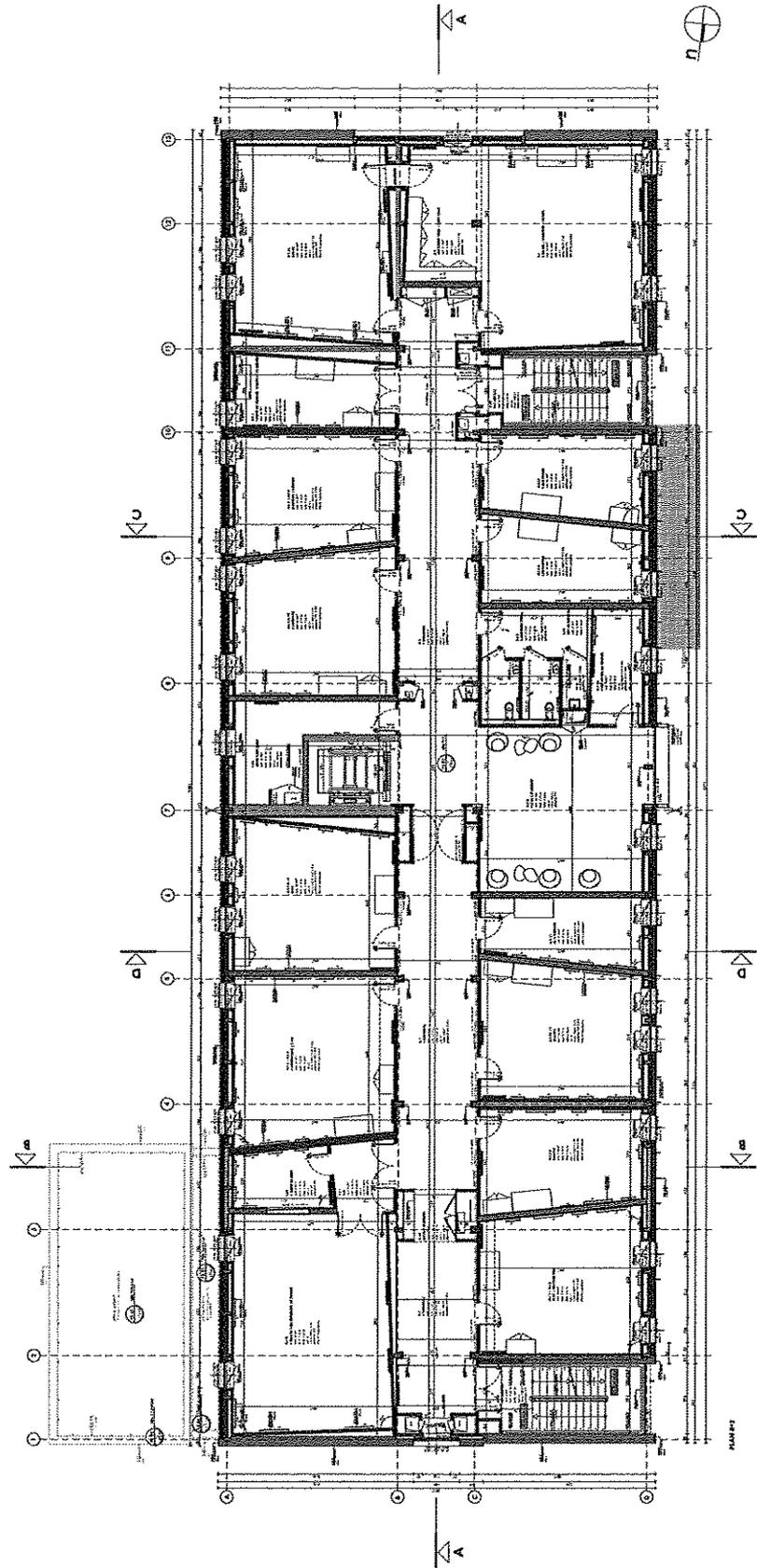


1ER ÉTAGE

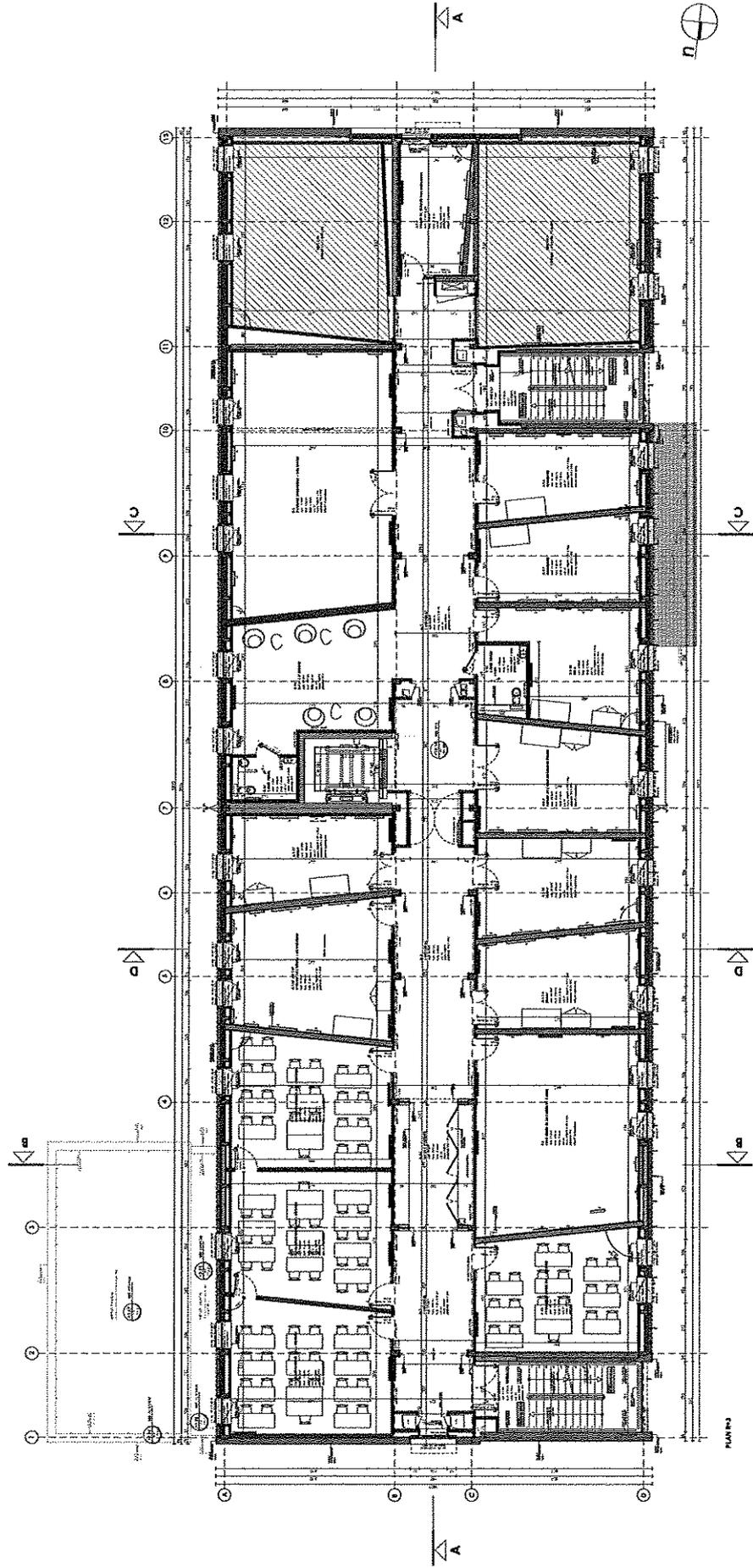
(DIRECTION – ADMINISTRATION – SALLE DES PROFESSEURS – BIBLIOTHÈQUE)



2ÈME ÉTAGE
(SALLES PÉDAGOGIQUES INSTRUMENTALES – STUDIO D'ENREGISTREMENT –
PRATIQUES VOCALES)



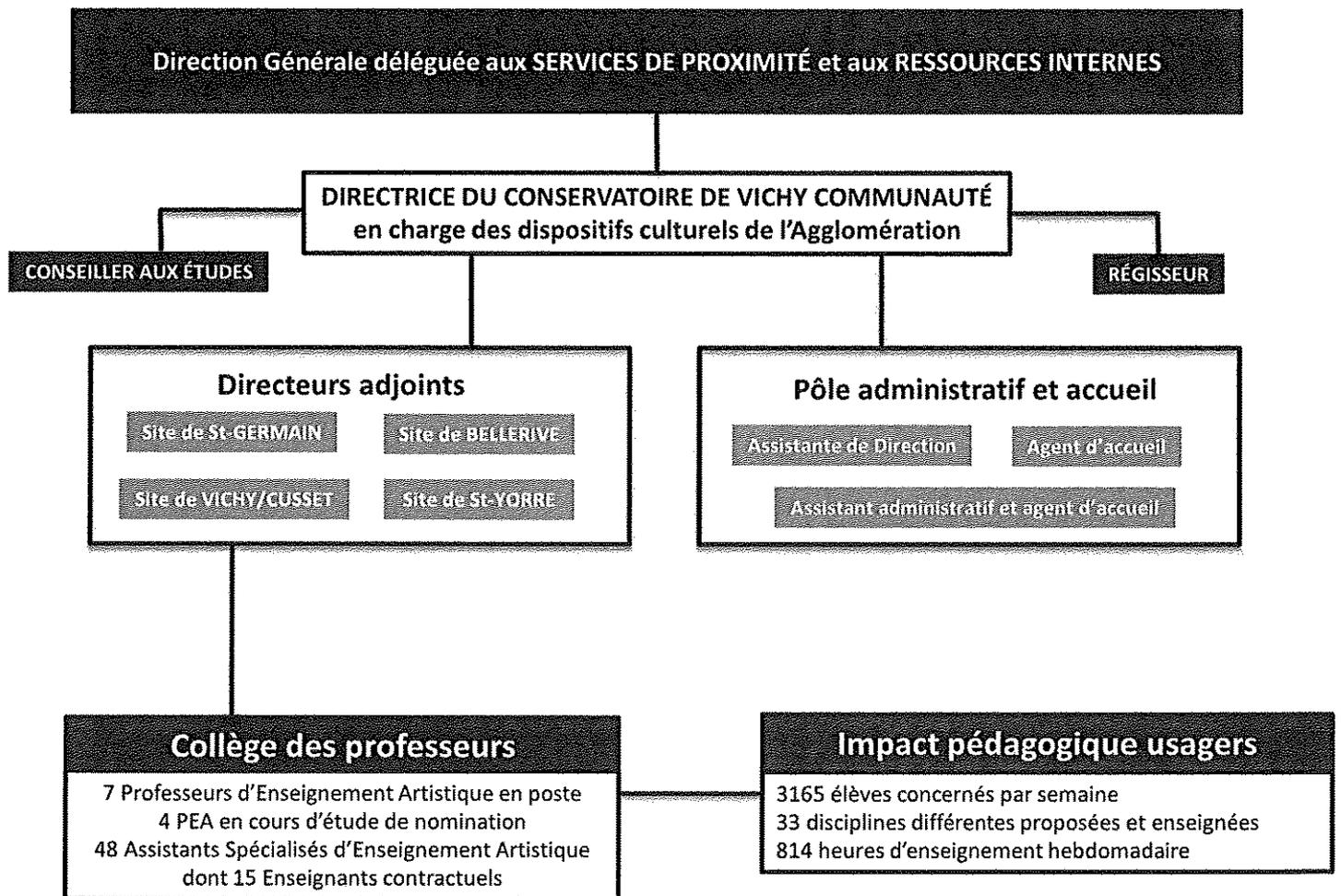
3ÈME ÉTAGE
(SALLES PÉDAGOGIQUES INSTRUMENTALES – FORMATION MUSICALE ET ÉVEIL
MUSICAL – PRATIQUES COLLECTIVES – ARTS DE LA SCÈNE)



ANNEXE 4

SCHÉMA D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU CONSERVATOIRE ORGANIGRAMME PÉDAGOGIQUE - DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Schéma d'organisation d'administrative du Conservatoire



ORGANIGRAMME PÉDAGOGIQUE

DISCIPLINES ENSEIGNÉES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Françoise CAUSIN Directrice CRD d'Agglomération de Vichy Communauté			
Assistante de direction : Laurence GOUTAUDIER - Assistante administrative et Accueil ; recrutement en cours Accueil : Josiane DAVID			
Régisseur : Philippe GAUTHIER			
Pascal DUBOST Directeur Adjoint Site CRD	Gilles SOGNY-PAUTRAT Directeur Adjoint Site CRD	Françoise CAUSIN Directrice	Gilles SOGNY-PAUTRAT Directeur Adjoint Site CRD
BELLERIVE	CUSSET	ST YORRE	VICHY
Conseiller aux études Bruno TOTARO			

BELLERIVE	CUSSET	ST YORRE	VICHY	ST GERMAIN DES FOSSES
Département des Percussions				
CHEVRIOT Cécile				
DURAND Alexandre LAFORÊST Jacky (bambour)				
Batterie				
Damien AUMANTRE - Jérôme GUILLERMIN				

Département des Claviers et Instruments Polyphoniques				
Piano - Accompagnement piano				
Farrain Christine	GAZOVA Madina	BARDIN Michael	LIU Wan Yu MELKI Théo SANTYTE Krizia TOTARO Marie-Hélène	
Orgue				
DROY Lucie (orgue)				
Accordéon				
BOUGAREE Patrice (chromatique)				

Département Formation Musicale				
BARB Claire	SAINTE KICHA	POINNET Nicolas	COGNASSE Véronique	REMONDIN Lucie
BARTASOT Céline (Eveil)		SIMON Marc	EL EMMANUEL	THOMAS Vincent
COGNASSE Véronique	VIGNAUD Isabelle	(Musique actuelle)	DROY Lucie (Eveil)	
Intervention en Milieu Scolaire - Musicothérapie				
BARB Claire			BARTASOT Céline COGNASSE Véronique (musicothérapie) EYWARD SIMIE	
Département Voix - Chorales - Atelier théâtre				
RELANGER Xavier (chorale adulte)			SPIZI Bernard (Chant choral) FORGES Marie-Hélène (Chant soliste)	

Département Musique Traditionnelle				
BARB Claire (flûte)				
GITENAIT Olivier (cornemuse)				
ROCHE Cyril				
(accordéon diatonique)				
DUBOST Pascal (guitare et basse)				
MARY David (guitare)		SIMON Marc (guitare basse)		
Département Musique Actuelle				
		MARY David		
Département Jazz				
CHAGNAT Pascal (trombone)				
CHAGNAT Pascal (saxophone)				
ALLA Pauline (saxophone)				
PILLITERI Daniel (trompette)				
Département Musique Ancienne				
			Chantal LEFRANÇOIS (travaux et flûte à bec)	
			DROY Lucie (clavecin)	

Département des Cordes			
Violon			
PESQUIER Aude	VILLARD Marie-Noëlle	DUBOST Véronique	LOVEZ Laurence
Alto			
		LAURENT Tison	
Violoncelle			
	SOGNY-PAUTRAT Gilles	FALPOU Camille	
Contrebasse			
		BALE Alexandre	
Guitare			
DUBOST Pascal	RONGERE Jean-Luc	MARY David	GARROUSTE Emmanuel
RONGERE Jean-Luc			
Harpe			
			VIGNAUD Isabelle

Département des Bois			
Flûte traversière			
GLANDOWSKI Marie-Pierre	LEFRANÇOIS Chantal	GLANDOWSKI Marie-Pierre	LEFRANÇOIS Chantal
JORDA Jéji	RAYMOND Marie	JORDA Jéji	RAYMOND Marie
Hautbois - Basson			
		SUBJOBERT Madeleine	VILLARD Charles
Saxophone			
GITENAIT Olivier	ALLA Pauline	SIMON Marc	PASTOR SOLER Ama
		SIMON Marc	SIMON Marc

Département des Cuivres			
Trompette			
	PILLITERI Daniel	ZACHARIE Bruno	ZACHARIE Bruno
Trombone			
	CHAGNAT Pascal	VALLEE Gilles	VALLEE Gilles
Cor			
	VIRLOGEUX Nicolas	VIRLOGEUX Nicolas	
Tuba			
		FALPOU Amaud	FALPOU Amaud

Conservatoire d'Agglomération de Vichy Communauté

Cursus pédagogique diplômant (Instrument, Formation Musicale, Pratiques collectives)

CYCLES		PRATIQUE INSTRUMENTALE OU VOCALE		FORMATION MUSICALE		PRATIQUES COLLECTIVES	
Cycle Initial Sans pratique instrumentale	4 ans (MS)			Petipas	Réservé aux enfants de 4 ans <small>(inscrits en MOYENNE SECTION de maternelle)</small> Temps de cours 45 mn	Pas de pratique collective	
	5 ans (GS)			Touchâteau	Réservé aux enfants de 5 ans <small>(inscrits en GRANDE SECTION de maternelle)</small> Temps de cours 45 mn		
Cycle Initial avec pratique instrumentale	6 ans (CP)	ATD	Découverte instrumentale Possible uniquement l'année de CP pendant 1 an Initiation de plusieurs instruments sur l'ensemble de l'année scolaire Cours instrument 30 mn 3 à 6 séances DECOUVERTE par instrument	Pass'Partout découverte	Réservé aux enfants de 6 ans <small>(inscrits en classe de CP)</small> Temps de cours 1h	Pas de pratique collective <small>(Sauf chœur Les Polysons possible à partir de 4 ans)</small>	
Atelier Annuel	7 ans (CE1)	ANA 1	Choix d'une seule pratique instrumentale pour l'année		Pas de Formation Musicale		
	8 ans (CE2)	ANA 2					
Cycle 1 Cours instrument 30 mn	A partir de 7 ans (CE1)	C1A1*	Examen (instrument) de fin de cycle 1 OU Parcours personnalisé non diplômant à l'issue du cycle 1 (cf. ci-dessous)	C1A1	FM obligatoire à partir du CE1 (7 ans) Temps de cours : 1h15 Examen (Formation Musicale) de fin de cycle 1	Pratique collective obligatoire <small>(à partir de la 2^e ou 3^e année selon avis du professeur)</small>	Pour les instruments polyphoniques, pratique vocale de 2 années min. <small>(facultative mais fortement recommandée)</small>
		C1A2		C1A2			
		C1A3		C1A3			
		C1A4		C1A4			
		C1A5		C1A5			
Cycle 2 Cours instrument 45 mn		C2A1	Examen (instrument) de fin de cycle 2 OU Parcours personnalisé non diplômant à l'issue du cycle 2 (cf. ci-dessous)	C2A1	Examen (Formation Musicale) de fin de cycle 2	Pratique collective obligatoire	
		C2A2		C2A2			
		C2A3		C2A3			
		C2A4		C2A4			
		C2A5		C2A5			
Validations du BEM (Brevet d'Etudes Musicales)			BEM (Brevet d'Etudes Musicales) UV Instrument	BEM (Brevet d'Etudes Musicales) UV Formation Musicale	BEM (Brevet d'Etudes Musicales) UV Pratique collective		
Cycle 3 Cours instrument 1h		CEM 1	Examen possible en CEM2, obligatoire en CEM3 pour l'obtention de l'UV Instrumentale (CEM) OU intégration en PP ou LPA (sauf dérogation)	CEM 1	Temps de cours 2h00 BEM Formation Musicale obligatoire pour valider CEM Instrumental	Pratique collective et	
		CEM 2				CEM 2	Musique de Chambre** obligatoires
		CEM 3				CEM 3	CEM (Certificat d'Etudes Musicales) UV Pratiques Collectives
Validation du CEM (Certificat d'Etudes Musicales)			CEM (Certificat d'Etudes Musicales) UV Instrument	CEM1 (Certificat d'Etudes Musicales) UV Formation Musicale	CEM (Certificat d'Etudes Musicales) UV Musique de Chambre		
Cycle spécialisé Cours instrument 1h		CSA1	Intégration en Cycle Spécialisé après épreuve d'admission obligatoire Epreuve de fin de cycle spécialisé possible en CSA2 et obligatoire en CSA3 pour l'obtention de l'UV Instrumentale (DEM)	CEM 2	Temps de cours 2h00 Validation de l'UV Formation Musicale CEM	Pratique collective et	
		CSA2				CEM 2	Musique de Chambre** obligatoires
		CSA3				CEM 2	DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) UV Pratiques Collectives
Validation du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)			DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) UV Instrument	CEM2 (Diplôme d'Etudes Musicales) UV Formation Musicale	DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) UV Musique de Chambre		
Perfectionnement Cours instrument 1h		CPA1	Epreuve instrumentale sous forme de projet de concert en fin d'année scolaire	Fin de cycle 3 Formation Musicale			

Cursus pédagogique non diplômant

Parcours personnalisé <small>Cours instrument 30 mn (non diplômant) quel que soit le niveau instrumental initial</small>	Jusqu'à 18 ans inclus dans l'année de référence	PP	Jusqu'à 18 ans inclus et à partir de la fin de cycle 1 2 à 6 années possibles en fonction de la discipline et des places disponibles	Pas de formation musicale PP possible même sans validation d'examen FM		Pratique collective obligatoire au choix de l'élève	
Libre Parcours Adultes <small>Cours instrument 30 mn (non diplômant)</small>	A partir de 19 ans dans l'année de référence	LPA	FM non obligatoire mais possible (A partir de 19 ans)	Adultes Débutants	Temps de cours 1h (facultatif)	en accord avec le professeur	
				Adultes Intermédiaires Adultes Confirmés			

Innovations pédagogiques : cursus spécifique et indépendant, non cumulable avec le parcours standard ci-dessus

Formation Musicale par l'Orchestre <small>(25 élèves max.)</small>	C1A2 C1A3	FMpO 2 FMpO 3	Pratique instrumentale identique au cursus diplômant ci-dessus	Cursus incluant la Formation Musicale et la Pratique Collective Durée du cours : 1h30 (limité à 25 élèves)			
Musiques Actuelles Cours unique 2h (12 élèves max.)	A partir de 11 ans (collège)	Epo FMMA 1 Epo FMMA 2	Ce cours inclut la pratique instrumentale, la Formation Musicale et la Pratique Collective (Ouvert uniquement aux instruments suivants : guitare électrique, basse électrique, batterie)				
Cursus Jazz			Cours de piano jazz (à partir du cycle 2 de piano classique) et de batterie jazz	Cours FM Jazz confirmé (cycle 2)	FORMATION MUSICALE FM Jazz Pour les batteurs, FMMA fortement conseillée à défaut de FM Jazz (Temps de cours 1h)	Pratique collective Jazz (big band, atelier d'improvisation, atelier vocal,...)	
Ecole par l'Orchestre Durée du cours : 1h30	C1A3 - C1A4	EpO 3 EpO 4	Pratique instrumentale identique	Ce cursus inclut la Formation Musicale Appliquée (FMA) et la Pratique Collective Formation Musicale orale et pratique collective sur le mode d'apprentissage des musiques traditionnelles (Cette EpO ne concerne pas les élèves du département des Musiques Traditionnelles).			
Formation Musicale Appliquée Durée 1h à 1h15 selon niveau	Enfants et adultes	FMA	au cursus diplômant standard	Cycle 1	Ensemble JEUNES POUSSÉS	Cursus diplômant pour la musique traditionnelle uniquement	
				Cycle 2 et 3	Ensemble TRAD-ROCK	Ouvert aux autres instruments dans un cursus non diplômant	

* 1^{ère} année probatoire, pour les nouveaux élèves intégrant le CRD à partir de 10 ans, à l'issue de laquelle l'orientation de l'élève sera confirmée.

** Les UV de Pratique collective et de Musique de chambre sont obligatoires pour valider le CEM ou le DEM. Les élèves souhaitant valider un cursus diplômant en CEM devront justifier d'au moins une année de pratique de musique de chambre. Les élèves souhaitant valider un cursus diplômant en DEM devront justifier d'au moins trois années de pratique de musique de chambre sur l'ensemble du cycle 3 (CEM et DEM réunis).

LES SITES DU CONSERVATOIRE

Site de BELLERIVE-SUR-ALLIER

27, rue de Beauséjour

+33 (0)4 70 59 95 09

Site de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

Maison de la Musique

8, rue Pierre Sémard

Site de SAINT-YORRE

2, avenue de Thiers

+33 (0)4 70 59 44 11

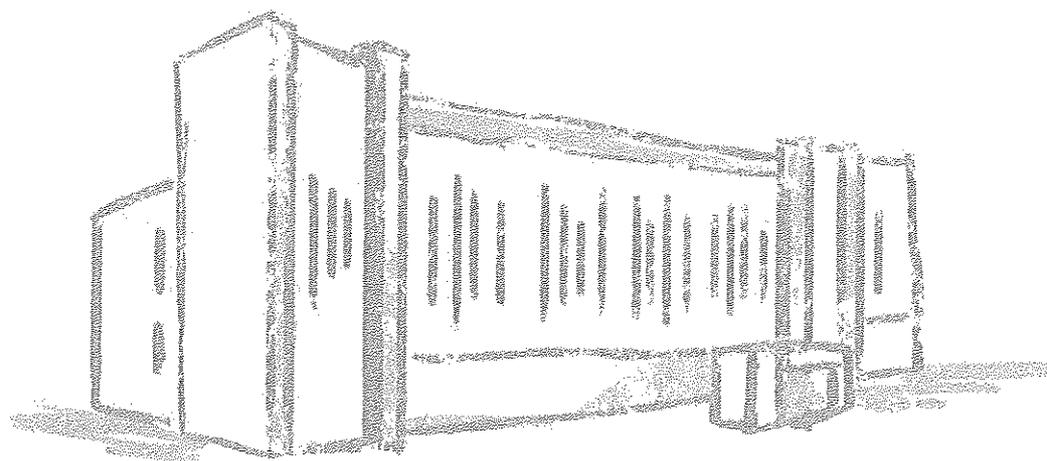
Conservatoire de Vichy Communauté
(site de Presles VICHY-CUSSET)

Avenue de la Liberté

CUSSET

+33 (0)4 63 64 71 90

conservatoire@vichy-communaute.fr



VICHYCOMMUNAUTÉ

LE CONSERVATOIRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 17 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2019

Objet de l'acte : PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL

.....
Date de décision: 26/09/2019

Date de réception de l'accusé 03/10/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 26SEP2019_17

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190926-26SEP2019_17-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 17.pdf (99_DE-003-200071363-20190926-26SEP2019_17-DE-
1-1_1.pdf)